

**RAPPORT ANNUEL
SUR LES AIDES ECONOMIQUES MISES EN ŒUVRE
SUR LE TERRITOIRE REGIONAL
PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET LEURS GROUPEMENTS**

PREAMBULE	3
1 LE CADRE LEGISLATIF	3
1.1 La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	3
1.2 Les obligations communautaires	3
1.2.1 Rappel des obligations communautaires	3
1.2.2 Risques en cas de non transmission	4
1.3 Le rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional	4
1.3.1 Outil de recensement des aides engagées par les collectivités territoriales et leurs groupements en Région Centre	4
1.3.2 Outil d'évaluation de la politique économique régionale	5
2 LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2010	6
2.1 Analyse globale	6
2.2 Analyse des différents régimes d'aide par finalité	8
2.2.1 Aides à finalité régionale	9
2.2.2 Aides à finalité PME	10
2.2.3 Aides à finalité recherche et développement industriel	10
2.2.4 Aides de minimis	11
2.3 Analyse par type de collectivités	11
2.3.1 Les départements	11
2.3.2 Les agglomérations	13
2.3.3 Les Communautés de Communes	14
2.3.4 La région Centre	14
2.3.4.1 Les différentes aides par secteur d'activité	14
2.3.4.2 Les aides par département	21
2.3.4.3 Le FEDER	21
2.3.4.4 Les différentes structures de développement économique régionales	22
2.3.4.5 Les pôles et clusters	29
3 EVALUATION 2011 DU DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES « CONTRATS D'APPUI AUX PROJETS »	33
3.1 Contexte et objectifs	33
3.2 Champ d'évaluation	34
3.3 Méthodologie	34
3.4 Impact du dispositif sur les entreprises bénéficiaires – septembre 2007 juin 2008	35
3.5 Zoom sur les contreparties sociales et environnementales	47
<u>ANNEXE I Modèle de tableau fourni par la DGCL</u>	<u>51</u>
<u>ANNEXE II Récapitulatif des aides accordées par les différentes collectivités</u>	<u>73</u>
<u>ANNEXE III Les aides régionales</u>	<u>87</u>

PREAMBULE

Pour la 7^{ème} année consécutive, la Région Centre coordonne le recensement des aides économiques accordées sur son territoire.

En effet en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région est tenue de transmettre avant le 30 juin au Préfet, un rapport annuel recensant les aides mises en œuvre sur le territoire régional, par l'ensemble des collectivités territoriales, au cours de l'année et d'en évaluer également les conséquences économiques et sociales.

L'objectif est clairement de mutualiser les efforts financiers afin de former un ensemble cohérent de politiques qui feront de la région Centre une région européenne parmi les plus dynamiques et les plus attractives.

1 LE CADRE LEGISLATIF

1.1 La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a assigné l'obligation aux Régions, au titre de leur rôle de coordination en matière de développement économique, d'établir un rapport annuel recensant et évaluant en terme de politique publique les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur leur territoire au cours de l'année civile par les collectivités locales et leurs groupements.

Le rôle de chef de file de la Région est clairement affiché dans l'article L 1511-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 13 août 2004 : « La région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements, sous réserve des missions incombant à l'Etat ».

En conséquence c'est à la Région que revient la responsabilité d'établir un bilan annuel quantitatif et qualitatif des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire. Trois circulaires en date du 3 juillet 2006, du 7 janvier 2008 et du 12 février 2009 précisent la mise en application de la loi du 13 août 2004 et notamment les modalités d'élaboration du rapport annuel. La DGCL fournit à cet effet un modèle de tableau joint en annexe I.

1.2 Les obligations communautaires

Ce rapport annuel répond à deux préoccupations énoncées par la loi du 13 août 2004 :

- permettre à l'Etat membre de remplir ses obligations communautaires,
- permettre d'évaluer la politique de développement économique menée par la région puisqu'il doit contenir une évaluation des conséquences économiques et sociales des aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional.

1.2.1 Rappel des obligations communautaires

Dans son règlement (CE) n° 659/1999 du 22 mars 1999, la Commission européenne a fixé pour chaque Etat membre de fournir avant le 30 juin de chaque année un rapport recensant la totalité des aides allouées aux entreprises aux cours de l'année précédente.

Cette obligation a pour objectif de permettre à la Commission de s'assurer que ses décisions ont effectivement été respectées et de faciliter la coopération entre la Commission et les Etats membres aux fins de l'examen permanent des régimes d'aides existants.

1.2.2 Risques en cas de non transmission

L'ensemble des règlements d'exemption par catégorie prévoit que les Etats membres rédigent un rapport sur leur application au cours de chaque année civile au cours de laquelle ils sont applicables. Par ailleurs, chaque décision de la Commission approuvant un régime notifié est assortie en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ce régime.

La commission établit donc un tableau de bord, prévu au règlement n° 659/1999 de la Commission, qui synthétise l'ensemble des décisions d'autorisations de la Commission : régimes exemptés et notifiés.

Si en contrepartie de l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre de ces régimes n'est pas satisfaite, la Commission se réserve alors le droit d'interdire le recours à ce régime d'aide et en conséquence le droit d'octroyer des aides.

Enfin le défaut d'information de la Commission européenne prive l'Etat membre de la possibilité d'utiliser la procédure de notification simplifiée en cas de modification des régimes d'aides concernés.

1.3 Le rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire régional

1.3.1 Outil de recensement des aides engagées par les collectivités territoriales et leurs groupements en Région Centre

A l'instar des années passées la Région Centre a sollicité dès le début d'année 2011 les collectivités territoriales régionales et leurs groupements, à savoir :

- ❖ Les six départements :
 - ↗ Cher,
 - ↗ Eure et Loir,
 - ↗ Indre,
 - ↗ Indre et Loire,
 - ↗ Loir et Cher,
 - ↗ Loiret.

❖ Les huit communautés d'agglomération :

- ↳ Pour le Cher : la Communauté d'agglomération de Bourges,
- ↳ Pour l'Eure et Loir : Chartres développement et Dreux agglomération,
- ↳ Pour l'Indre : la Communauté d'agglomération Castelroussine,
- ↳ Pour l'Indre et Loire : Tours plus,
- ↳ Pour le Loir et Cher : Agglopolys à Blois,
- ↳ Pour le Loiret : La Communauté d'agglomération Montargoise et Rives du Loing et la Communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire.

❖ Les Communautés de communes avec lesquelles la Région a signé une convention pour la mise en œuvre d'un dispositif d'aide directe aux petites entreprises :

- ↳ Communauté de communes du Perche
- ↳ Communauté de communes du Dunois
- ↳ Communauté de communes Plaines et Vallées Dunoises
- ↳ Communauté de communes de l'Orée du Perche
- ↳ Communauté de communes de Bléré Val de Cher
- ↳ Communauté de communes des deux Rives
- ↳ Communauté de communes de Val d'Amboise
- ↳ Communauté de communes de Sainte Maure de Touraine
- ↳ Communauté de communes des Trois Rivières
- ↳ Communauté de communes du Bonnevalais
- ↳ Communauté de communes du Perche Gouët
- ↳ Communauté de communes du Perche Senonchois
- ↳ Communauté de communes des Portes du Perche
- ↳ Communauté de communes du Castelrenaudais
- ↳ Communauté de communes Touraine Nord Ouest

1.3.2 Outil d'évaluation de la politique économique régionale

La circulaire du 12 février 2009 confirme qu'au-delà de recenser les aides d'Etat, les rapports établis par les régions peuvent être un outil d'évaluation de la politique de développement économique menée par la région car il intègre une évaluation des « conséquences économiques et sociales » sur le territoire régional en vertu de l'article L. 1511-1 du CGCT.

Il est à noter que cette évaluation ne fait pas l'objet d'une transmission à la Communauté européenne mais une synthèse nationale est transmise au Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances, dans l'optique de l'évaluation des politiques publiques.

La Région Centre a en concertation avec CENTRECO et le CESER élaboré dès 2007 une série d'indicateurs pertinents permettant de mesurer la pertinence et l'efficacité de trois dispositifs d'intervention économique à destination des entreprises industrielles : CAP création Centre, CAP développement Centre et Cap emploi.

CENTRECO a été mandaté pour mener à bien cette évaluation. Un cabinet conseil, la SOFRED, spécialisé en développement économique avait été choisi par le comité technique pour réaliser cette étude.

2 LE RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES EN 2010

Il est important de préciser que la méthodologie pour la collecte des informations reste identique depuis le 1^{er} bilan établi en 2006. Les collectivités territoriales et leurs groupements sont sollicités par courrier adressé courant février. A ce courrier, sont joints en annexe les tableaux pré-établis par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

La compilation des données est ensuite faite par la Cellule de gestion de la Direction Générale Innovation, Développement Economique, Recherche (DG IDER) du Conseil régional.

Par ailleurs les montants inscrits dans les différents tableaux présentés, correspondent aux dépenses engagées au cours de l'année 2010. Dans un souci de cohérence, cette méthode ayant été adoptée en 2006 est maintenue d'année en année.

2.1 Analyse globale

Le taux de réponse est de 100 % pour les départements. Pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, les réponses ont été respectivement au nombre de six et dix.

Le poids de la région Centre dans l'activité économique régionale est indéniable, avec un engagement de 23 349 480 € pour 2010 et 1 574 bénéficiaires aidés, comme le démontre le tableau ci-dessous.

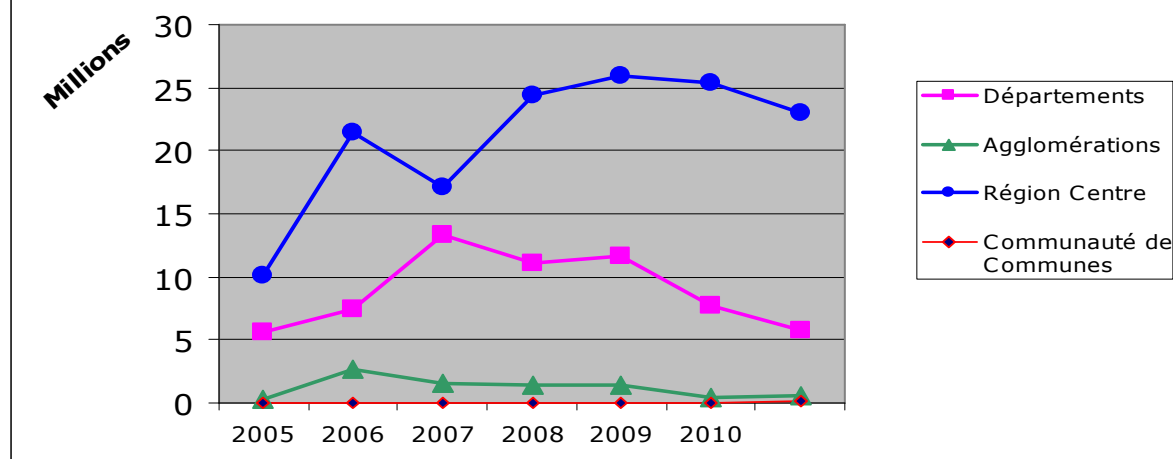
L'ensemble des données collectées a été synthétisé conformément aux tableaux fournis par la DGCL et sont joints en annexe II. Par souci de simplification n'ont été conservées dans les tableaux que les lignes utilisées par les différentes collectivités.

En 2010, les collectivités locales ont engagé 29 667 206 d'euros d'aides économiques (hors FEDER) se répartissant de la manière suivante :

Collectivité	Montant engagé en €		Nombre de bénéficiaires	
Région Centre	23 349 480,00	78,70%	1 574	85,54%
Département 18	1 091 438,00	3,68%	28	1,52%
Département 28	852 012,00	2,87%	32	1,74%
Département 36	561 461,00	1,89%	42	2,28%
Département 37	95 350,00	0,32%	3	0,16%
Département 41	1 052 474,00	3,55%	22	1,20%
Département 45	2 049 277,00	6,91%	75	4,08%
Bourges +	95 890,00	0,32%	4	0,22%
Dreux agglomération	201 546,00	0,68%	6	0,33%
Communauté d'agglomération Castelroussine	5 500,00	0,02%	1	0,05%
Tours plus	4 500,00	0,02%	1	0,05%
Communauté d'agglomération Montargoise	30 000,00	0,10%	1	0,05%
Communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire	163 800,00	0,55%	4	0,22%
Communauté de Communes du Bonnevalais	7 500,00	0,03%	1	0,05%
Comité de Communes du Dunois	32 560,00	0,11%	13	0,71%
Communauté de Communes des Trois Rivières	5 000,00	0,02%	2	0,11%
Communauté de Communes du Castelnaudais	14 338,00	0,05%	5	0,27%
Communauté de Communes du Perche Senonchois	2 894,00	0,01%	1	0,05%
Communauté de Communes du Perche Senonchois	7 945,00	0,03%	5	0,27%
Communauté de Communes Bléré Val de Cher	44 241,00	0,15%	20	1,09%
TOTAL	29 667 206,00	100,00%	1 840	100,00%

L'intervention de ces collectivités est souvent liée à des aides accordées initialement par la Région.

Evolution des aides engagées par type de collectivités (hors FEDER)



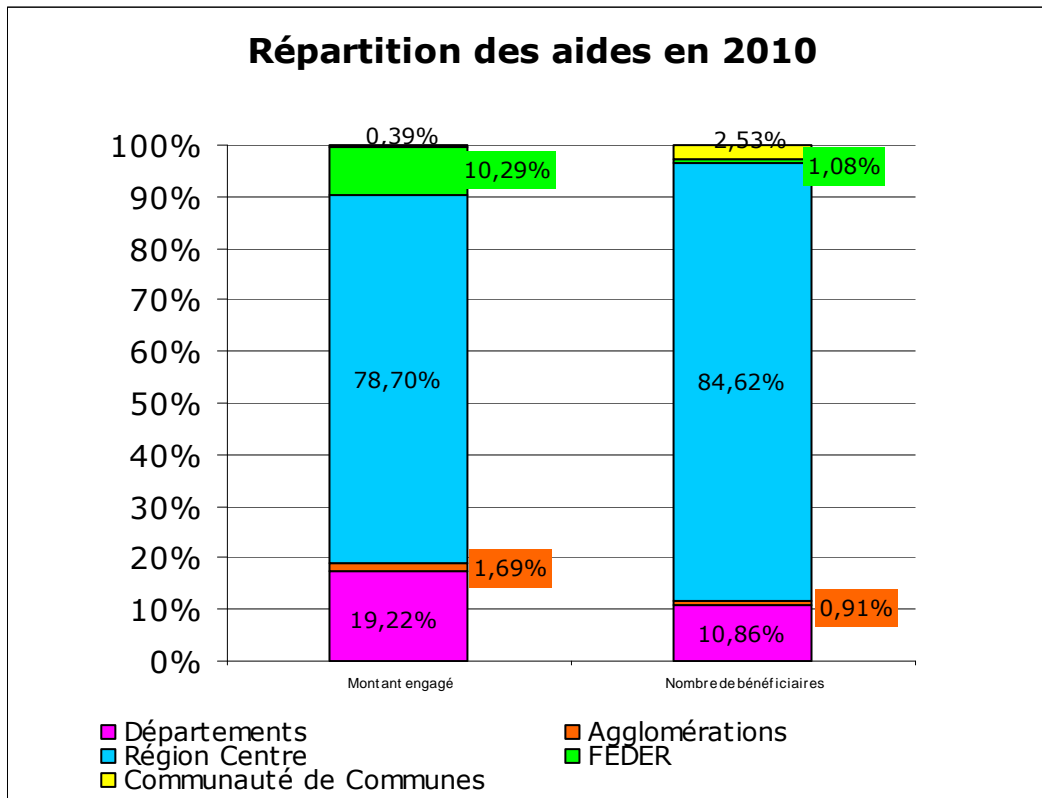
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
<i>Région Centre</i>	<i>21 440 080,00</i>	<i>17 159 369,00</i>	<i>24 442 563,00</i>	<i>25 895 466,00</i>	<i>25 419 557,00</i>	<i>23 349 480,00</i>	<i>147 818 857,00</i>
Département 18	1 316 511,00	2 297 515,00	1 650 338,00	2 632 007,00	1 391 196,00	1 091 438,00	11 263 101,00
Département 28	476 407,00	2 267 658,00	1 370 973,00	924 998,00	1 282 472,00	852 012,00	7 696 520,00
Département 36	201 093,00	136 455,00	139 105,00	476 250,00	1 205 777,00	561 461,00	3 311 232,00
Département 37	2 963 487,00	3 369 421,00	3 256 798,00	2 512 701,00	750 927,00	95 350,00	14 720 646,00
Département 41	1 424 795,00	2 769 070,00	2 081 043,00	2 708 467,00	1 507 818,00	1 052 474,00	12 800 423,00
Département 45	1 115 840,00	2 428 863,00	2 574 557,00	2 443 709,00	1 638 531,00	2 049 277,00	12 803 958,00
<i>Départements</i>	<i>7 498 133,00</i>	<i>13 268 982,00</i>	<i>11 072 814,00</i>	<i>11 698 132,00</i>	<i>7 776 721,00</i>	<i>5 702 012,00</i>	<i>62 595 880,00</i>
Bourges + Chartres développement	1 744 272,00 8 450,00	1 084 631,00	200 000,00	204 300,00 200 000,00	178 000,00	95 890,00	3 507 093,00 266 898,00
Dreux agglomération	377 479,00	50 538,00	93 615,00	223 640,00		201 546,00	946 818,00
Communauté d'agglomération Castelroussine	200 000,00	83 000,00	91 539,00	59 000,00	41 427,00	5 500,00	480 466,00
Tours plus				0,00		4 500,00	4 500,00
Agglopolys			583 445,00	306 350,00			889 795,00
Communauté d'agglomération Montargoise		73 500,00		100 000,00	15 500,00	30 000,00	324 104,00
Communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire	292 000,00	283 616,00	462 000,00	280 972,00	126 000,00	163 800,00	1 666 388,00
Communauté de Communes Val d'Amboise					128 141,00		128 141,00
<i>Agglomérations</i>	<i>2 622 201,00</i>	<i>1 575 285,00</i>	<i>1 430 599,00</i>	<i>1 374 262,00</i>	<i>489 068,00</i>	<i>501 236,00</i>	<i>8 214 203,00</i>
Cté de Cmnes du Bonnevalais						7 500,00	7 500,00
Cté de Cmnes du Dunois						32 560,00	32 560,00
Cté de Cmnes des Trois Rivières						5 000,00	5 000,00
Cté de Cmnes du Castelrenaudais						14 338,00	14 338,00
Cté de Cmnes du Perche Senonchois						2 894,00	2 894,00
Cté de Cmnes du Perche Senonchois						7 945,00	7 945,00
Cté de Cmnes Bléré Val de Cher						44 241,00	44 241,00
<i>Communautés de Communes</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>114 478,00</i>	<i>114 478,00</i>
TOTAL	31 560 414,00	32 003 636,00	36 945 976,00	38 967 860,00	33 685 346,00	29 667 206,00	218 743 418,00

2.2 Analyse des différents régimes d'aide par finalité

Il est à noter qu'au cours de l'année 2010, **3 053 723 €** ont été engagés par la Région au titre du FEDER à destination des entreprises.

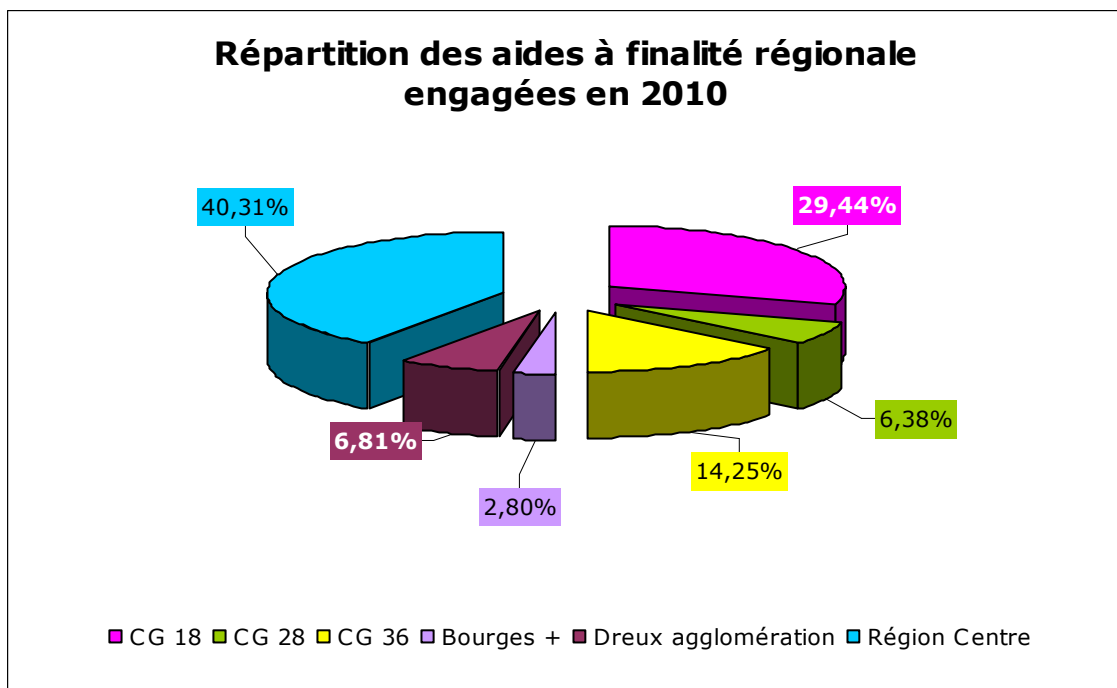
Le tableau et le graphique ci-après présentent l'implication des différentes collectivités dans chacun des régimes d'aides.

COLLECTIVITES	MINIMIS	AFR	PME	RDI	EMPLOI	FORMATION	AGRO ALIMENTAIRE	TOTAL
CG 18	37 292,00	809 946,00	144 200,00	100 000,00				1 091 438,00
CG 28	330 501,00	175 665,00	53 000,00	292 846,00				852 012,00
CG 36	25 740,00	392 186,00	78 700,00	64 835,00				561 461,00
CG 37			67 350,00	28 000,00				95 350,00
CG 41	422 574,00			518 000,00			111 900,00	1 052 474,00
CG 45	696 757,00		889 878,00	462 642,00				2 049 277,00
Bourges + Dreux		77 000,00		18 890,00				95 890,00
agglomération Communauté d'agglomération Castelroussine	14 186,00	187 360,00						201 546,00
Castelroussine	5 500,00							5 500,00
Tours plus	4 500,00							4 500,00
Communauté d'agglomération Montargoise	30 000,00							30 000,00
Communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire			163 800,00					163 800,00
Communauté de Communes du Bonnevalais	7 500,00							7 500,00
Communauté de Communes du Dunois	32 560,00							32 560,00
Communauté de Communes des Trois Rivières	5 000,00							5 000,00
Communauté de Communes du Castelrenaudais	14 338,00							14 338,00
Communauté de Communes du Perche Senonchois	2 894,00							2 894,00
Communauté de Communes du Perche	7 945,00							7 945,00
Communauté de Communes Bléré Val de Cher	44 241,00							44 241,00
Région Centre	12 514 414,00	1 109 212,00	7 786 802,00	1 806 772,00		132 280,00		22 980 118,00
TOTAL	14 195 942,00	2 751 369,00	9 183 730,00	3 291 985,00	0,00	132 280,00	111 900,00	29 667 206,00



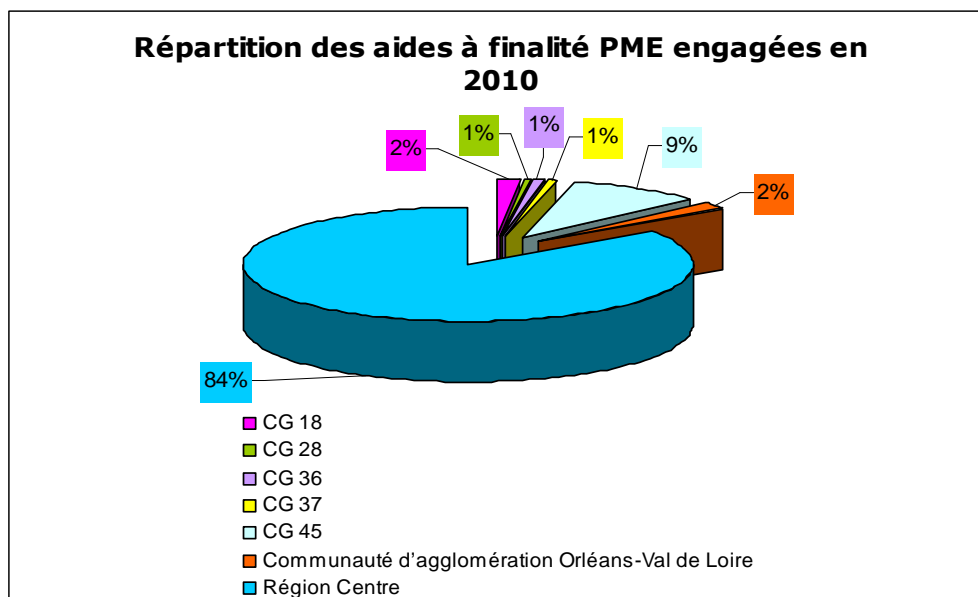
2.2.1 Aides à finalité régionale

La région Centre a engagé près de 1,110 millions d'euros et Conseil général du Cher plus de 800 000 € d'aide à finalité régionale notamment par le biais d'aide à l'investissement immobilier.



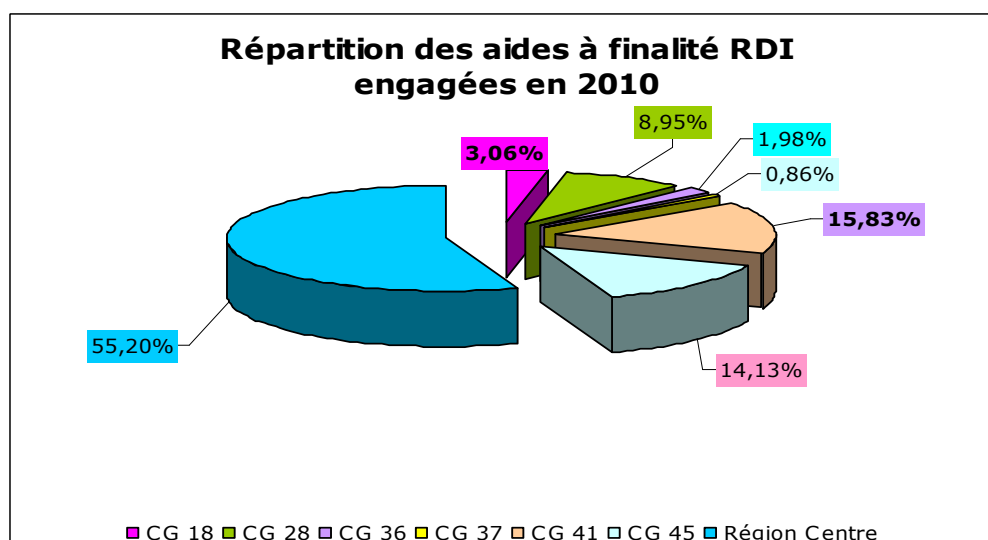
2.2.2 Aides à finalité PME

La Région Centre est le principal financeur des aides à finalité PME, notamment à destination des investissements du secteur agricole.



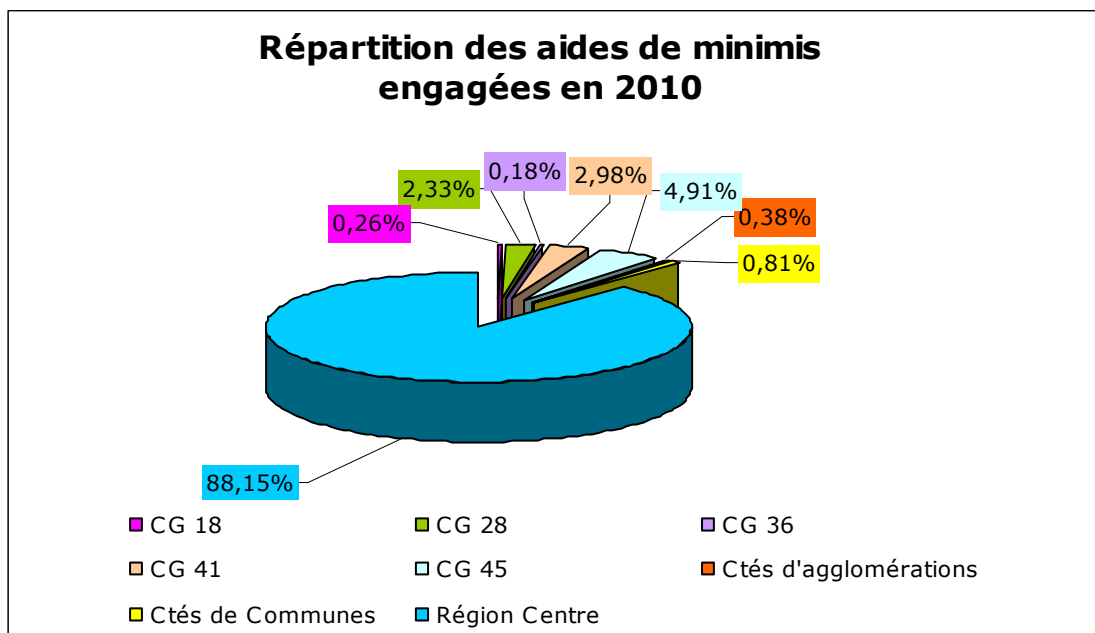
2.2.3 Aides à finalité recherche et développement industriel

Les collectivités territoriales sont très impliquées dans le domaine de la recherche et du développement industriel et ont engagé en 2010 près de 3,3 millions d'euros afin de soutenir 70 projets.



2.2.4 Aides de minimis

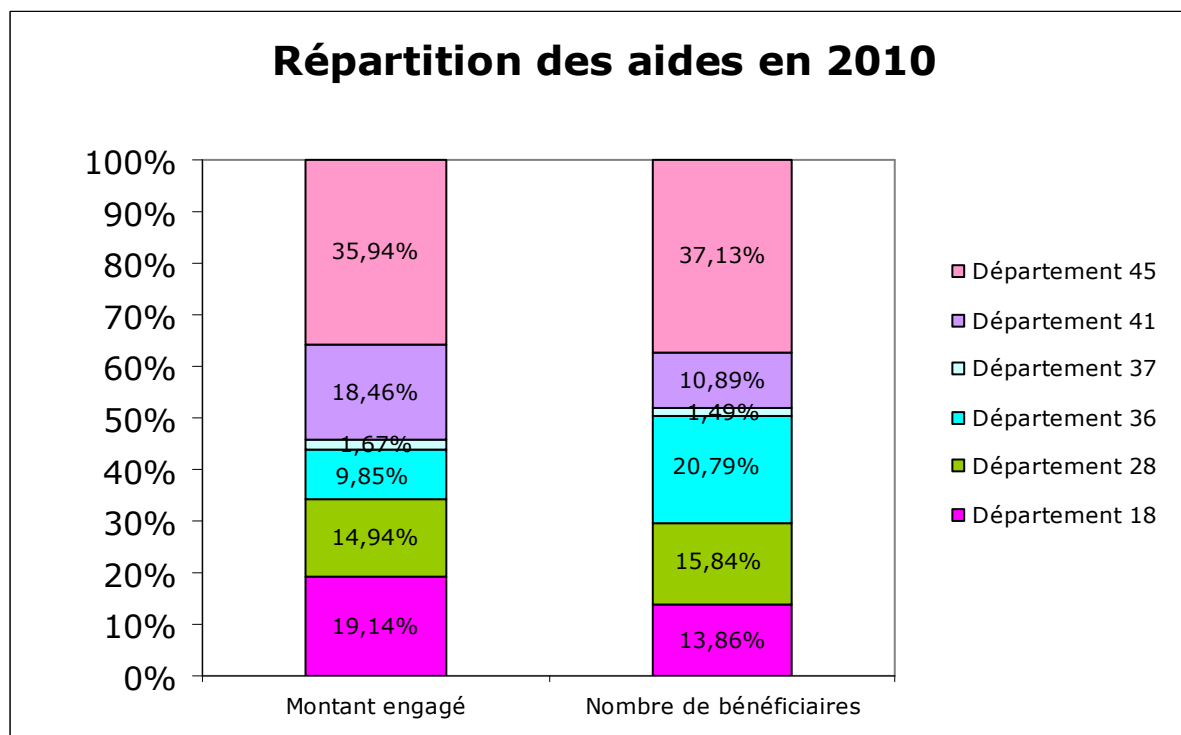
Les aides de minimis représentent 47 % des aides engagées par les différentes collectivités avec un total de 13 826 580 € et 695 bénéficiaires aidés.



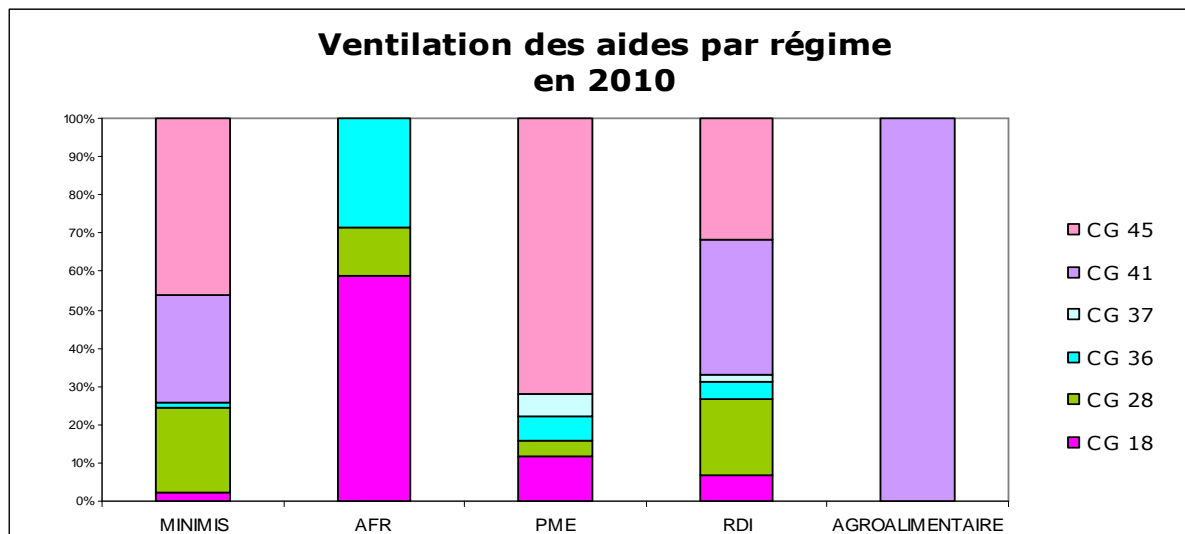
2.3 Analyse par type de collectivités

2.3.1 Les départements

En 2010 les départements ont engagé 5 702 012,00 € et ont ainsi soutenu 202 bénéficiaires.



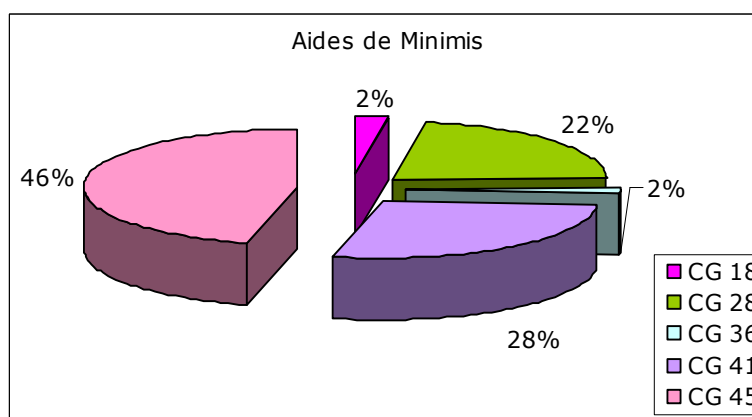
La ventilation par régime d'aide fait apparaître que les interventions départementales sont très ciblées (5 régimes d'aides concernés).

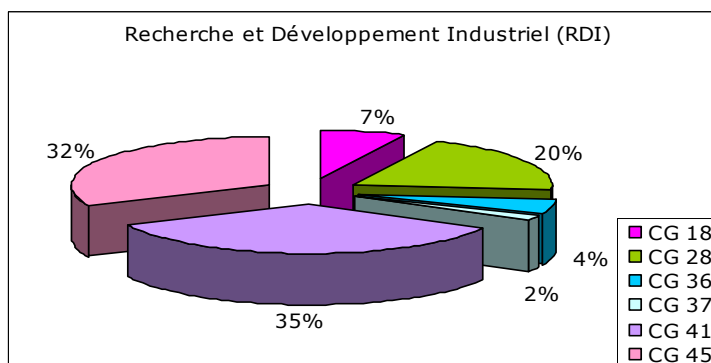
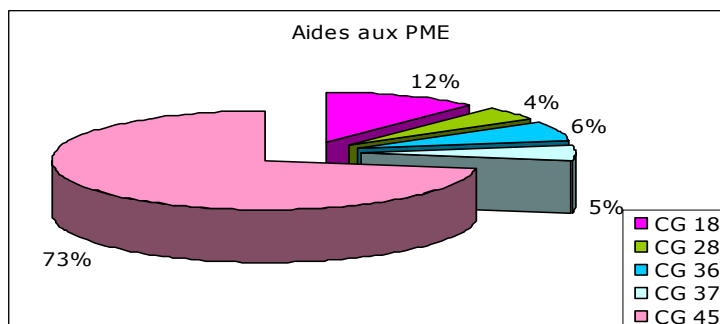
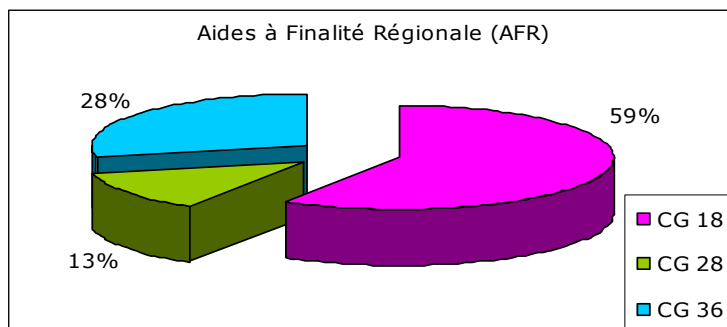


Les aides de « minimis » et de RDI représentent plus de 52 % des interventions départementales.

COLLECTIVITES	MINIMIS	AFR	PME	RDI	AGROALIMENTAIRE	TOTAL
CG 18	37 292,00	809 946,00	144 200,00	100 000,00		1 091 438
CG 28	330 501,00	175 665,00	53 000,00	292 846,00		852 012
CG 36	25 740,00	392 186,00	78 700,00	64 835,00		561 461
CG 37			67 350,00	28 000,00		95 350
CG 41	422 574,00			518 000,00	111 900,00	1 052 474
CG 45	696 757,00		889 878,00	462 642,00		2 049 277
TOTAL	1 512 864	1 377 797	1 233 128	1 466 323	111 900	5 702 012

La répartition des interventions par départements selon les différents régimes d'aide est représentée par les graphiques ci-après.

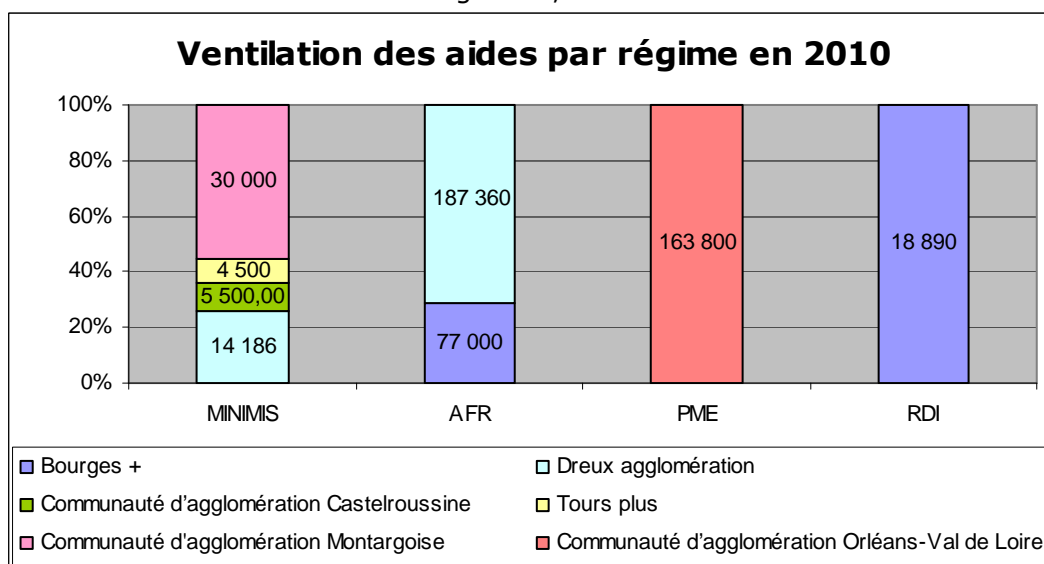




Globalement, les interventions départementales concernent des aides à l'investissement de l'entreprise, à l'innovation, à la recherche et au tourisme.

2.3.2 Les agglomérations

En 2010 les agglomérations ont engagé 501 236 € et ont ainsi soutenu 17 bénéficiaires, principalement dans le cadre des aides à finalité régionale, PME et de minimis.



Les aides à finalité régionale et de minimis accordées par les différentes agglomérations sont très majoritairement destinées à favoriser l'investissement immobilier des entreprises.

2.3.3 Les Communautés de Communes

Les communautés de communes ont mis en place des dispositifs qui visent à attribuer des aides directes aux petites entreprises en complémentarité de l'ensemble des actions menées par la région Centre.

Ainsi, les Communautés de Communes :

- ↵ du Perche et du Perche Chenonchois ont financés 6 projets dans le cadre du dispositif «Perche Ambition» ;
- ↵ les Communautés de Communes des Trois Rivières et du Dunois ont financé 15 projets dans le cadre du dispositif «AUDACE» ;
- ↵ la Communauté de Communes du Castelrenaudais a financé 5 projets au titre du dispositif «Renaudais Création Développement» ;
- ↵ la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a financé 20 projets au titre du dispositif «BVC Développement».

La Communauté de Communes du Bonnevalais a accordé une aide à l'immobilier d'entreprise dans le cadre d'un abondement d'un Cap Création.

2.3.4 La région Centre

Les tableaux détaillant les différents régimes d'aide sont présentés en annexe III.

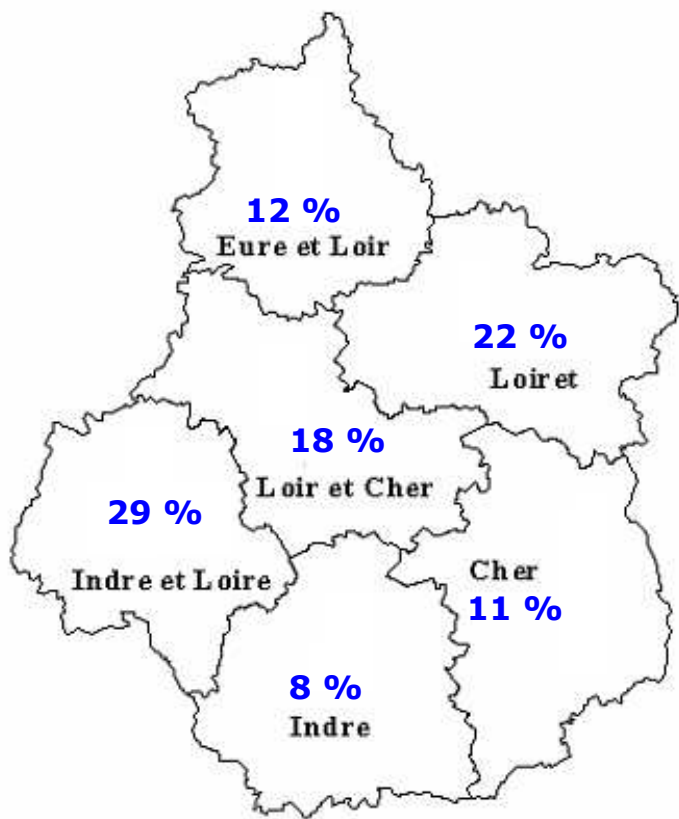
2.3.4.1 Les différentes aides par secteur d'activité

2.3.4.1.1 L'industrie

Depuis 2006 s'est opérée la refonte des dispositifs d'appui aux entreprises, notamment dans le secteur de l'industrie avec les différents contrats d'appui au projet, dont le cadre d'intervention a été révisé pour la dernière fois le 12 octobre 2007 (07.08.42). Il faut distinguer :

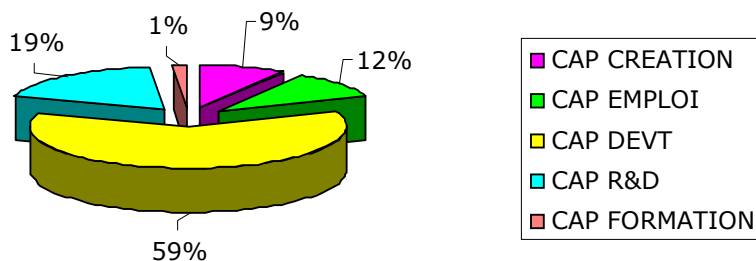
- ↵ Le CAP création centre qui soutient les projets de création des entreprises en renforçant leur capacité financière,
- ↵ Le CAP emploi centre qui a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire régional pour des projets de développement ou d'implantation, en soutenant la création et le développement de l'emploi,
- ↵ Le CAP développement transmission centre, qui permet d'accompagner les entreprises régionales dans leurs programmes d'investissements matériels et immobiliers, d'innovation et de développement à l'international,
- ↵ Le CAP recherche et développement centre, qui vient promouvoir les programmes de R&D dans les entreprises,
- ↵ Le CAP formation centre, dont l'objet est de répondre aux besoins d'investissement en formation des entreprises qui se créent, s'implantent ou se développent en créant des emplois.

Le nombre de bénéficiaire aidés en 2010 est de 232 pour un montant global engagé de 9 344 059,50 € qui se répartissent de la manière suivante.

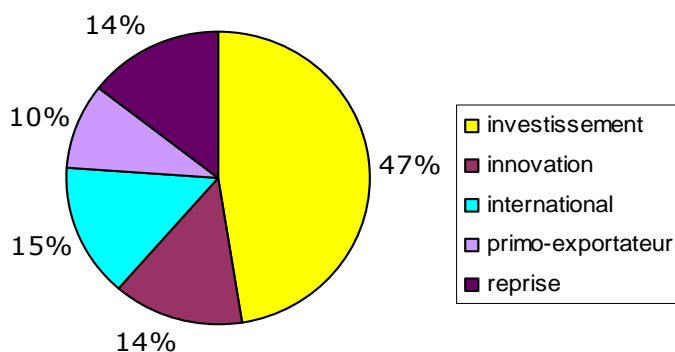


AIDES	MONTANT	NB DE BENEFICIAIRES
CAP CREATION	795 000,00	18
CAP EMPLOI	1 149 840,00	11
CAP DEVT	5 460 168,00	182
CAP R&D	1 806 771,50	20
CAP FORMATION	132 280,00	1
TOTAL	9 344 059,50	232

INDUSTRIE REPARTITION DES AIDES EN 2010



CAP DEVELOPPEMENT CENTRE Répartition des engagements par nature d'aide



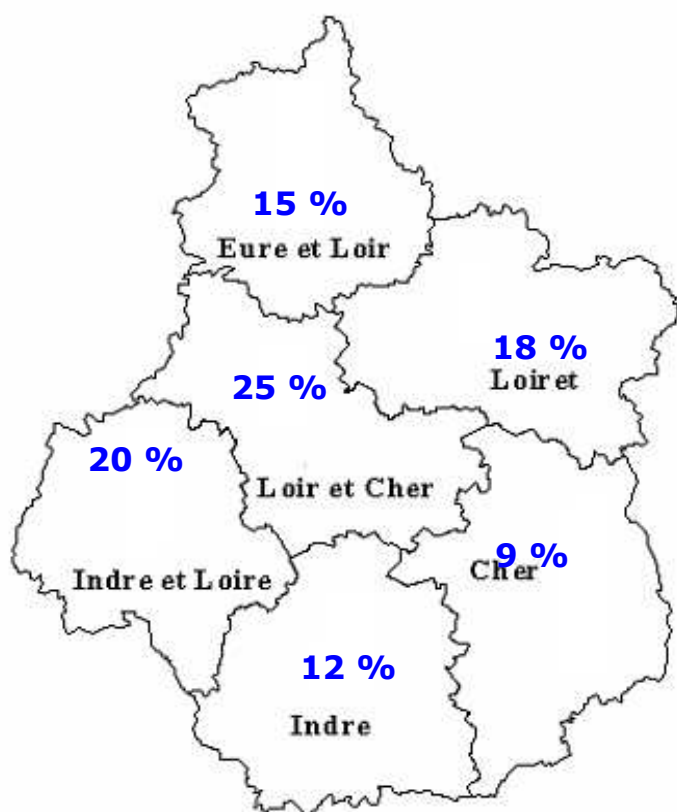
Ce graphique met en avant l'importance des dossiers favorisant les programmes d'investissements matériels en région Centre.

2.3.4.1.2 L'artisanat

L'intervention de la Direction de l'Artisanat et de l'Economie Solidaire à destination de l'artisanat s'articule autour de 3 thématiques :

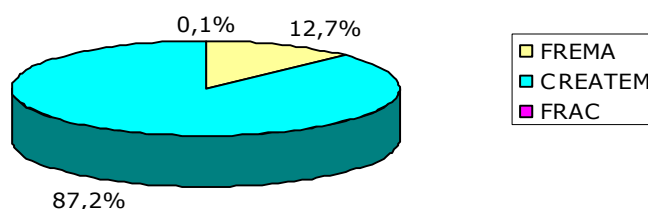
- ❖ la création ou à la reprise en renforçant la capacité financière des entreprises par le biais du CREATEM, dont le règlement d'application a été adopté le 25 mars 2005 (05.03.35) et actualisé le 5 mai 2006 (06.50.30),
- ❖ le Fonds Régional de Modernisation de l'Artisanat (FREMA) qui vise à favoriser la mise aux normes en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement et la modernisation apportant un gain qualitatif réel des entreprises artisanales, adopté le 22 juin 2000 (00.04.07) et complété le 29 avril 2005 (05.04.29).
- ❖ l'aide au Conseil.

Près de 7 millions d'euros ont été engagés par la Région au cours de l'année 2010. Ainsi 350 projets ont été soutenus, conformément au tableau ci-dessous.



AIDES	MONTANT	NB DE BENEFICIAIRES
FREMA	849 048,00	50
CREATEM	5 849 972,00	297
FRAC	6 544,00	3
TOTAL	6 705 564,00	350

ARTISANAT
Répartition des dossiers par nature d'aide



2.3.4.1.3 Le tourisme

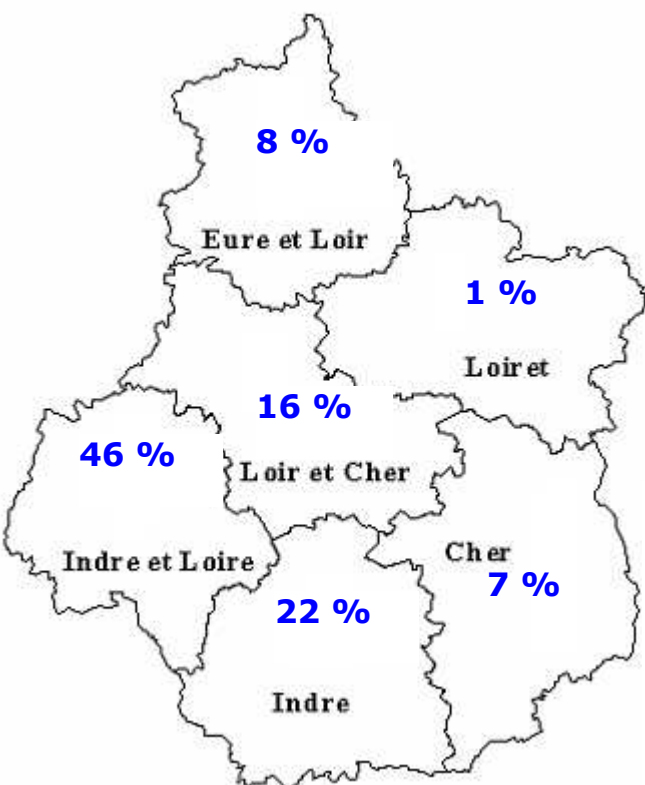
Les aides régionales accordées en matière de tourisme vise à accroître l'offre d'hébergement touristique de qualité, bénéficiant d'un label reconnu par la Ministère du logement et adaptés aux aspirations des clients. Pour ce faire des règlements d'application spécifiques ont été adoptés :

- ↵ CAP Hébergement touristique adopté le 29 février 2008 (CPR 08.02.89), qui porte sur :
 - ❖ Les gîtes ruraux labellisés classés 2 épis minimum ou 2 clés, en fonction des labels,
 - ❖ Les chambres d'hôtes labellisées classées 3 épis ou 3 clés,
 - ❖ Les établissements hôteliers classés tourisme après travaux,
 - ❖ Les établissements de plein air classés tourisme ou loisirs 2* après travaux.

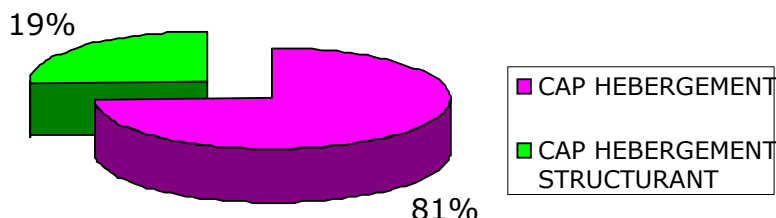
- ↵ CAP Hébergements touristiques structurants adopté le 5 mai 2006 (CPR 06.05.81), adapté le 13 juin 2008 (CPR 08.06.62), qui porte sur une forme d'hébergement retenue comme prioritaire dans la Stratégie Régionale de Développement Touristique 2006-2010, volet touristique du Schéma Régional de Développement Economique et Social (SRDES), adoptés en séance plénière les 15 et 16 décembre 2005 (DAP 05.04.02).

Au cours de l'année 2010, 66 projets ont été soutenus par la Région pour un montant global engagé de 1 554 810,00 € qui se répartissent de la manière suivante :

AIDES	MONTANT	NB DE BENEFICIAIRES
HEBERGEMENTS LABELLISES	644 582,00	43
HOTELLERIE DE PLEIN AIR	238 392,00	7
HOTELLERIE	371 836,00	15
<i>CAP HEBERGEMENT</i>	<i>1 254 810,00</i>	<i>65</i>
<i>CAP HEBERGEMENT STRUCTURANT</i>	<i>300 000,00</i>	<i>1</i>
TOTAL	1 554 810,00	66

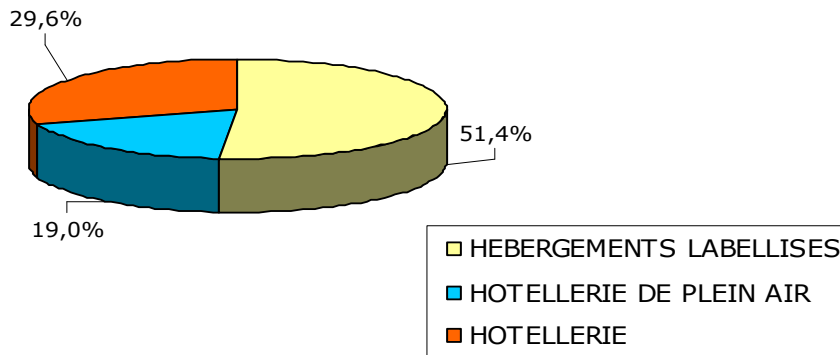


TOURISME REPARTITION DES AIDES EN 2010



CAP HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Répartition des dossiers en fonction des divers bénéficiaires



2.3.4.1.4 L'agriculture

Le SRDES élaboré en 2005 a permis de proposer des ambitions transversales à tous les secteurs économiques de la région, à l'intérieur desquels trois enjeux forts ont été identifiés pour l'agriculture :

- favoriser l'essor du monde rural,
- accompagner l'adaptation de l'agriculture à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC),
- permettre et développer l'émergence d'une politique plus durable et plus respectueuse de l'environnement.

Ainsi la stratégie agricole régionale, présentée en séance plénière des 19 et 20 juin 2006 (06.02.02) a été déclinée en 6 axes :

- ☞ Créer une vraie dynamique de filière :
 - En accompagnant les démarches d'animation et d'études préalables à la mise en place d'une filière,
 - En mettant en place un contrat de progrès intitulé « CAP'filiale » avec les acteurs de la filière,
 - En regroupant les aides individuelles existantes dans un seul dispositif et les conditionner à la participation de l'exploitant à une démarche de filière,
- ☞ Créer une démarche d'animation,
- ☞ Agir sur l'installation et l'emploi en milieu agricole pour permettre le renouvellement du tissu agricole :
 - En favorisant l'installation en agriculture,
 - En identifiant précocement les cédants,
 - En accompagnant les projets individuels,
 - En communiquant sur le métier d'agriculteur,
- ☞ Renforcer le développement de l'agriculture biologique :
 - En soutenant l'animation transversale,
 - En soutenant les circuits courts dans la distribution,
 - En soutenant la certification,
 - En développement des projets de filières,
- ☞ Soutenir la diversification des activités et la plus grande autonomie en approvisionnement en intrants :
 - En soutenant les projets de débouchés non alimentaires de la biomasse,
 - En soutenant les projets d'utilisation à la ferme ou en circuit court des ressources é-énergétiques et alimentaires des exploitations,
 - En valorisant l'offre d'hébergement en milieu rural,
- ☞ Favoriser le développement commercial des productions régionales :
 - En valorisant l'ensemble des productions régionales,
 - En encourageant l'ancrage dans une démarche de CAP'Filière,

- En soutenant la participation des entreprises régionales agricoles à des salons.

Afin de mettre en œuvre cette politique agricole régionale, douze CAP Filière ont été approuvés depuis février 2007 :

- ❖ CAP BOVIN VIANDE (16 février 2007 – 07.02.31),
- ❖ CAP ARBORICULTURE (11 mai 2007 – 07.05.46),
- ❖ CAP EQUIN (11 mai 2007 – 07.05.47),
- ❖ CAP VIANDE BLANCHE (25 janvier 2008 – 08.01.48)
- ❖ CAP OVINS (29 février 2008 – 08.02.43)
- ❖ CAP CAPRINS (13 juin 2008 – 08.06.31)
- ❖ CAP FORÊT BOIS (10 octobre 2008 – 08.09.60)
- ❖ CAP LEGUMES (10 octobre 2008 – 08.09.59)
- ❖ CAP BOVIN LAIT (16 octobre 2009 – 09.03.57)
- ❖ CAP HORTICULTURE PEPINIÈRE (10 octobre 2008–08.09.58-20 mars 2009–09.03.55)
- ❖ CAP VITICULTURE (17 avril 2009 – 09.04.50)
- ❖ CAP APICULTURE (14 novembre 2008 – 08.10.46)
- ❖ CAP CONVERSION BIO (17 décembre 2009)

En 2010, ce sont **plus de 8,3 M€** qui ont été consacrés à l'agriculture, notamment au titre des CAP et des contrats territoriaux.

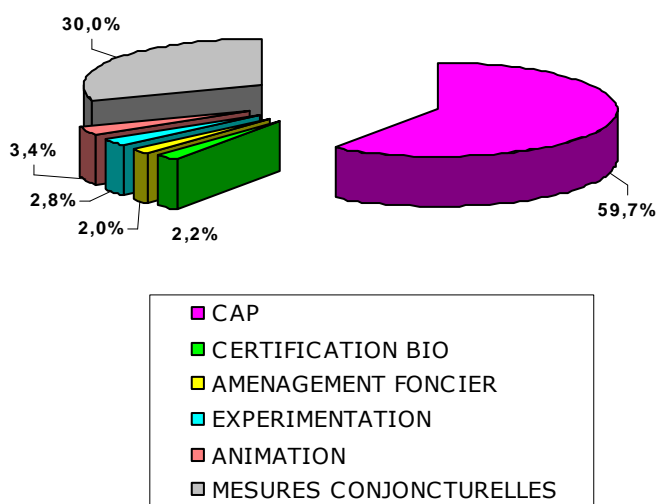
Ainsi, Au titre des CAP adoptés ces dernières années, 3 426 945,00 € ont été engagés par la Direction de l'Agriculture et des Forêts de la région permettant ainsi de soutenir 433 projets, soit 188 projets de plus qu'en 2009. En complément de ces interventions directes, les engagements 2010 de la Région Centre destinés à soutenir les agriculteurs contrats territoriaux de pays et d'agglomération s'élèvent à 1 377 400 €.

Par ailleurs afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique grâce à une prise en charge des coûts de certification des exploitations, la région Centre a adopté le 7 juillet 2006 (06.07.52) un règlement d'application destiné à mettre en place une aide au maintien et au développement de la certification « agriculture biologique ». Ainsi en 2010, 358 agriculteurs ont bénéficié de cette aide représentant un coût global de 127 584,00 €.

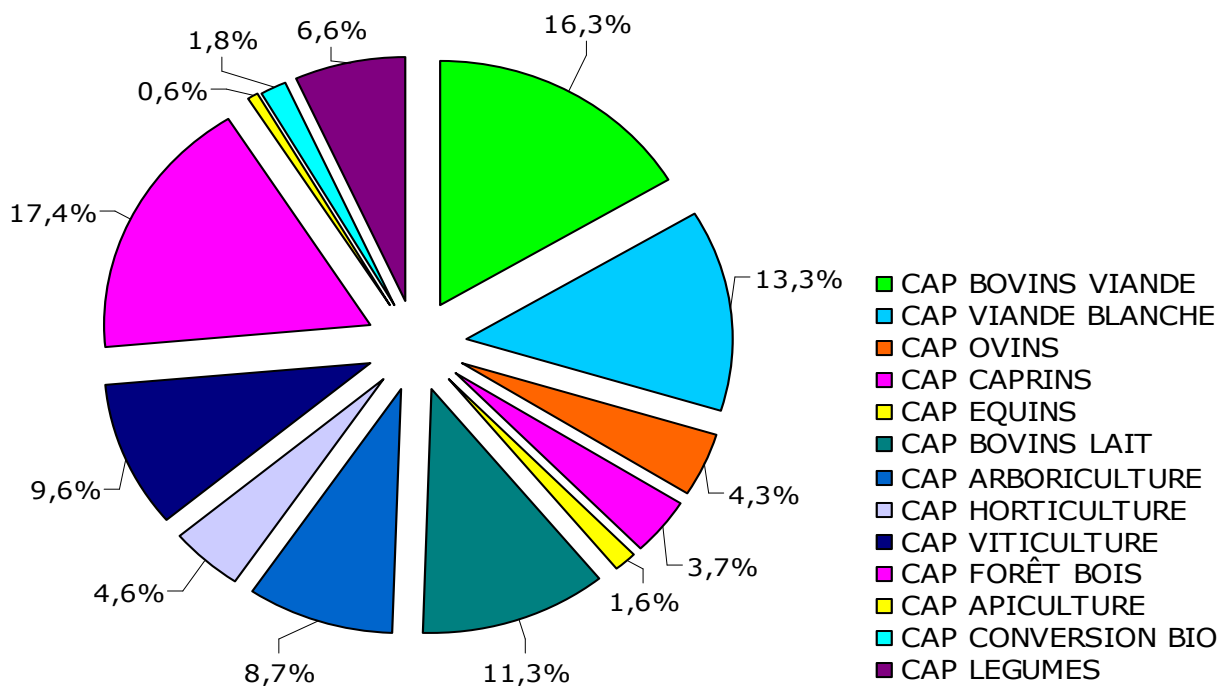
Au total en 2010, hors contrats territoriaux, 924 agriculteurs ont été aidés par la Région.

AIDES	MONTANT	NB DE BENEFICIAIRES
CAP BOVINS VIANDE	559 620,00	91
CAP VIANDE BLANCHE	454 650,00	26
CAP OVINS	147 932,00	32
CAP CAPRINS	128 071,00	29
CAP EQUINS	56 084,00	21
CAP BOVINS LAIT	387 515,00	150
CAP ARBORICULTURE	299 569,00	17
CAP HORTICULTURE	158 600,00	3
CAP VITICULTURE	329 699,00	23
CAP APICULTURE	19 676,00	9
CAP FORÊT BOIS	597 777,00	16
CAP CONVERSION BIO	61 500,00	12
CAP LEGUMES	226 252,00	4
<i>CAP</i>	3 426 945,00	433
CERTIFICATION BIO	127 584,00	358
AMENAGEMENT FONCIER	115 324,00	2
EXPERIMENTATION	160 845,00	5
ANIMATION	193 363,00	4
MESURES CONJONCTURELLES	1 720 985,00	122
TOTAL	5 745 046,00	924

AGRICULTURE REPARTITION DES AIDES EN 2010



AGRICULTURE Ventilation des différents CAP par nature



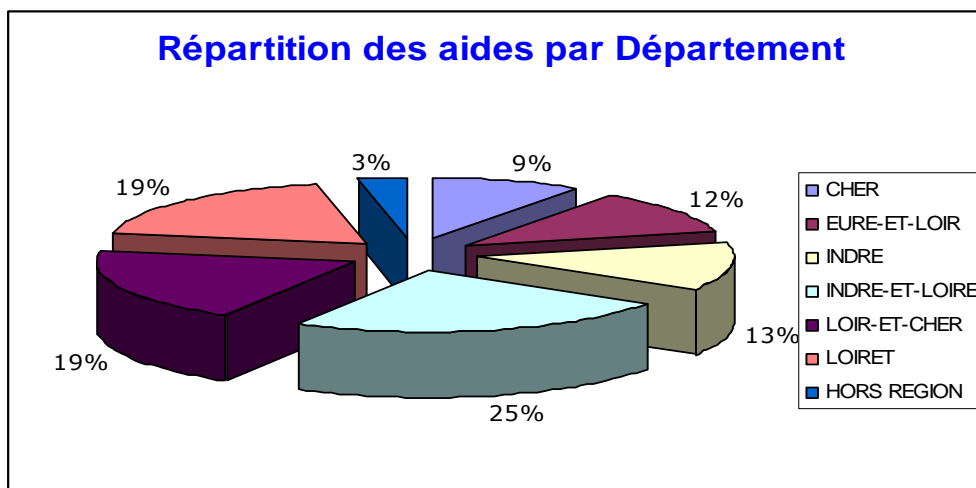
2.3.4.1.5 Les pôles de compétitivité

Depuis 2007, la Région s'est engagée dans une démarche de soutien des pôles de compétitivité. L'objectif est de participer, entre autre, avec d'autres collectivités, au financement de programmes de recherche collaborative. En 2010, la Région a ainsi engagé la somme de 398 265,80 € et soutenu six projets.

2.3.4.2 Les aides par département

En 2010, la Région a attribué des aides pour un montant global de 22 980 118 € qui se répartissent, par département, de la façon suivante :

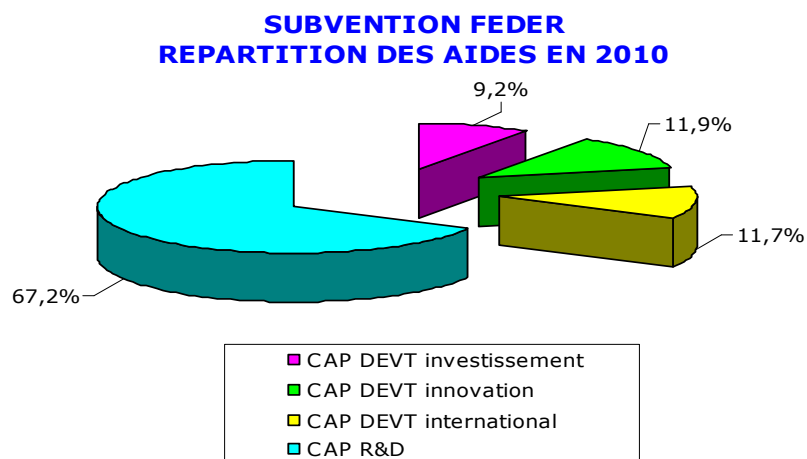
CHER	2 159 641,00
EURE-ET-LOIR	2 744 453,50
INDRE	2 902 940,00
INDRE-ET-LOIRE	5 582 969,00
LOIR-ET-CHER	4 474 914,00
LOIRET	4 417 350,00
HORS REGION	697 850,00



2.3.4.3 Le FEDER

En 2010, la Région a engagé des crédits au titre du FEDER qui se répartissent de la manière suivante :

AIDES	MONTANT	NB DE BENEFICIAIRES
CAP DEVT investissement	280 000,00	1
CAP DEVT innovation	364 053,00	4
CAP DEVT international	358 351,00	3
CAP R&D	2 051 319,00	12
TOTAL	3 053 723,00	20



2.3.4.4 Les différentes structures de développement économique régionales

2.3.4.4.1 ARDAN CENTRE

L'Association Régionale pour le Développement d'Activités nouvelles en Région Centre (ARDAN CENTRE) créée en septembre 1999 est basée à Blois. La structure opérationnelle comprend trois personnes, un directeur en charge du dispositif ARDAN, une assistante et une secrétaire.

L'action d'ARDAN Centre est de repérer dans les entreprises des projets d'activités nouvelles présentant un caractère structurant pour l'entreprise et une vocation pérenne, qui n'ont pu être validés ni mis en œuvre faute de temps, de moyens financiers ou de compétences internes.

Bénéficiaires : les entreprises artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles situées en région Centre, dont l'effectif n'excède pas 100 salariés et qui sont indépendantes de groupes industriels, commerciaux ou financiers.

Mise en œuvre : S'appuyant sur les mécanismes de la formation professionnelle, ARDAN Centre vise à accompagner des projets de développement durable de l'entreprise, en mettant à sa disposition pendant une durée de 6 mois, les compétences d'un porteur de projet. Placée pendant cette période sous le statut de stagiaire, la personne choisie a pour mission la mise en œuvre du projet préalablement défini par l'entreprise qui s'engage, en cas de succès, à embaucher l'agent, le technicien ou le cadre

Pour l'année 2010, l'objectif est l'agrément de 100 projets ARDAN.

Le nombre de TPE, PME ayant accès à l'innovation reste faible et insuffisant pour assurer leur croissance. Aussi, pour faciliter l'accès des PME à l'innovation et palier aux difficultés récurrentes (absence de culture de l'innovation, manque de moyens financiers ...), les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de la région Centre ont initié une action collective structurante de promotion de l'innovation, de détection et d'accompagnement de projets innovants dans les PME de leur département.

Un partenariat entre les opérations mises en œuvre par les CCI et ARDAN Centre s'est concrétisé en 2010 par la mise en place d'un **ARDAN Innovation**.

L'objectif, pour la 1^{ère} année, étant l'agrément de 15 projets innovants.

Bilan d'activité au 31 décembre 2010 :

	depuis la création	activité 2010
- nombre de dossiers expertisés	1142	129
~ Entreprises de 0 à 9 salariés	814	96
~ Entreprises de 10 à 49 salariés	276	20
~ Entreprises de 50 salariés	52	13
- Secteur d'activité des entreprises (dossiers expertisés)		
~ Agriculture		13
~ Alimentation		4
~ Industrie, petite production		43
~ BTP		15
~ Commerce/vente		11
~ Services		43
- Typologie des projets (dossiers ouverts)		
~ CAO-DAO		3
~ Commercial		28
~ Communication		1
~ Encadrement de production		14

~ Organisation/Gestion		24
~ Qualité		1
~ Technique		19
~ Autres		2
- nombre de dossiers agréés	966	118
- nombre de missions démarrées	823	92
- nombre de missions terminées	727	76
- nombre d'embauches directes	598	63
- nombre d'emplois induits (à plus d'un an)	1 251,5	79

Subvention accordée par la Région :

244 000,00 € répartis entre l'article 6.2 « Développement des capacités de création de nouvelles activités » du Contrat de projet Etat Région 2007-2013 pour 207 523 € sur un budget prévisionnel de 833 407,00 € HT et l'article 1.3 pour 36 477 € sur un budget prévisionnel de 261 663 € HT.

Subvention accordée au titre du FEDER :

104 828,00 € au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, mesure 14 sur un budget prévisionnel de 833 407,00 € HT.

2.3.4.4.2 Plates Formes d'Initiatives Locales PFIL et Centre Initiative Réseau (CIR)

Les Plates Formes d'Initiative Locales (PFIL), constituées sous forme associative, sont des dispositifs qui participent activement au développement économiques des territoires.

Elles permettent à de futurs créateurs d'entreprise de concrétiser leur projet par un accueil, un accompagnement et un suivi personnalisés, avant la création et dans les premières années de développement de l'entreprise. Les fonds des PFIL permettent l'attribution de prêt d'honneur à taux zéro, accordé sans prise de garantie, à des porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises, ainsi qu'à des entreprises récemment constituées.

Les dotations de ces Fonds proviennent de collectivités territoriales, du secteur bancaire, des entreprises...

Bilan d'activité au 31 décembre 2010 depuis la création :

- 678 prêts d'honneur ont été accordés en 2010,
- 60 % des projets soutenus par les PFIL sont des créations pures, 37 % des reprises et 3 % des primo développement,
- Grâce aux PFIL 1 365 emplois ont été créés ou consolidés.

Fin 2004, l'association régionale Centre Initiative Réseau a été créée. Les neuf Plates Formes d'Initiative Local (PFIL) de la région y son adhérentes.

En 2010, Centre Initiative Réseau a souhaité poursuivre la dynamique engagée depuis 5 ans et :

- contribuer à la progression du nombre de prêts en poursuivant son partenariat avec la région Centre, la Caisse des Dépôts et Consignations avec un dialogue permanent sur les objectifs partagés à atteindre
- renforcer sa visibilité et celle de ses partenaires avec mise à jour et amélioration du site Internet, lien avec la presse régionale et nationale, création d'un document bilan en fin d'année, poursuite du travail engagé en matière d'ouverture à l'international, accompagnement des plateformes porteuses de projets et représentation du réseau lors de manifestations régionales

- contribuer à encore améliorer le professionnalisme du réseau, et le service aux porteurs de projets en poursuivant les réunions de travail entre plateformes, et réalisation d'actions de formation/information des permanents des plateformes lors de sessions ou à l'occasion de rencontres.

Subventions accordées par la Région :

- **17 500,00 €** à l'IDIL pour un objectif de 35 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **54 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **17 500,00 €** à Touraine Chinonais Initiative pour un objectif de 35 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **135 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **42 000,00 €** à Loiret Création Initiative pour un objectif de 84 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **180 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **17 500,00 €** à Loir et Cher Initiative pour un objectif de 30 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **90 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **12 500,00 €** à Brenne Initiative pour un objectif de 25 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **99 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **42 000,00 €** à Indre Initiative pour un objectif de 84 projets accompagnés par la PFIL et une dotation de **180 000 €** destinée à alimenter son Fonds d'Intervention,
- **22 000,00 €** à Cher Initiative pour un objectif de 44 projets accompagnés par la PFIL,
- **15 000,00 €** à Nouvelles Entreprises Initiatives pour un objectif de 30 projets accompagnés par la PFIL,
- **9 000 €** à l'Association Centre Initiative Réseau pour un objectif de 35 projets accompagnés par la PFIL.

Subvention accordée au titre du FEDER :

Ces subventions sont accordées au vu du programme opérationnel et du document de mise en œuvre du FEDER « compétitivité régionale et emploi » 2007-2013, mesure 14, à raison de :

- **100 000,00 €** à l'IDIL, soit 20 000 € destinés au programme d'action 2010 et 80 000 € en dotation du fonds de prêts d'honneur 2010 pour un coût total éligible de 544 550 € TTC,
- **218 450,00 €** à Touraine Chinonais Initiative, soit 38 450 € destinés au programme d'action 2010 et 180 000 € en dotation du fonds de prêts d'honneur 2010 pour un coût total éligible de 551 815 € TTC,
- **117 884,00 €** à Brenne Initiative, soit 17 884,00 € destinés au programme d'action 2010 et 100 000 € en dotation du fonds de prêts d'honneur 2010 pour un coût total éligible de 394 710,00 € TTC.
- **699 579,02 €** à Indre Initiative, soit 49 579,02 € destinés au programme d'action 2010 et 650 000 € en dotation du fonds de prêts d'honneur 2010 pour un coût total éligible de 1 748 949,02 € TTC.
- **276 262,00 €** à Loir-et-Cher Initiative, soit 36 262 € destinés au programme d'action 2010 et 240 000 € en dotation du fonds de prêts d'honneur 2010 pour un coût total éligible de 730 656 € TTC,
- **570 000,00 €** à Loiret Création Initiative destinés à la dotation du fonds de prêts d'honneur 2010 pour un coût total éligible de 1 500 000 € TTC,

2.3.4.4.3 PROMOTION DE L'ARTISANAT

Dans le prolongement de la convention cadre, signée entre le Conseil régional et la Chambre Régionale de Métiers de l'Artisanat (CRMA), les conventions « contrats d'accompagnement », « diagnostics » avec la CRMA et la Chambre Régionale de commerce et d'Industrie (CRCI) permettent de promouvoir l'artisanat sur le territoire régional.

Contrat d'accompagnement : Il est signé entre un chef d'entreprise et une chambre consulaire et permet aux créateurs ou repreneurs d'entreprises artisanales ou commerciales de la région Centre un accompagnement personnalisé d'une durée de 24 mois par un agent de la chambre consulaire.

Diagnostics : L'évolution des réglementations en termes d'hygiène, d'environnement et de sécurité exige des entreprises de réelles adaptations et mises aux normes de leur outil de production. Des diagnostics techniques, destinés à accompagner en amont les entreprises artisanales dans leur phase de développement, sont mis en œuvre. Cette aide régionale s'adresse aux entreprises artisanales des secteurs de l'alimentation, de la production et de la réparation mécanique ainsi qu'aux pressings.

Bilan de l'année 2010:

Contrats d'accompagnement :

- ~ 105 contrats ont été pris en charge par la CRMA. 55 sont de nouveaux contrats et 50 ont été suivis au titre de la 2^{ème} année,
- ~ 5 contrats ont été pris en charge par la CRCI.

Diagnostics :

- ~ 143 diagnostics ont été pris en charge par la CRMA,
- ~ 50 diagnostics de mise aux normes ont été pris en charge par la CRCI.

Subventions accordées par la Région :

Contrat d'accompagnement:

75 000,00 € en faveur de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour un prévisionnel de 70 nouveaux contrats et 50 suivis 2^{ème} année et **5 000,00 €** en faveur de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour un prévisionnel de 4 nouveaux contrats et 4 suivis 2^{ème} année.

Diagnostics

60 000,00 € en faveur de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour un prévisionnel de 120 diagnostics et **30 000,00 €** en faveur de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie pour un prévisionnel de 60 diagnostics.

2.3.4.4 Fonds Régional de Garantie TPE Reprise (SIAGI) (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements)

La SIAGI est une société de caution mutuelle créée en 1966 par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui détiennent 75 % de son capital et 25 % par sept institutions bancaires et financières.

La SIAGI couvre l'ensemble du secteur des Très Petites Entreprises (TPE) de l'artisanat, du commerce et des services. Sa mission est de favoriser l'accès au crédit des entreprises en garantissant les concours consentis par les établissements de crédit.

En 2006, la Région a décidé de la création d'un Fonds Régional de Garantie auprès de la SIAGI qui permet au TPE régionales en reprise, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en les garantissant pour partie.

L'objectif a consisté à créer ce FRG TPE Reprise qui apporte une garantie additionnelle à l'intervention habituelle de la SIAGI par le niveau élevé de la couverture du risque pour la banque.

Début 2009, le champ d'action du FRG TPE Reprise a été étendu aux opérations de consolidation des crédits courts terme. Le Fonds Régional de Garantie TPE Reprise est donc renommé Fonds Régional de Garantie TPE.

Les TPE sont des entreprises de moins de 10 salariés, or il a été constaté que toutes les entreprises du secteur artisanal et des activités de proximité, y compris les entreprises de moins de 30 salariés, encore de taille artisanale dans les faits et créatrices d'emplois, présentaient des difficultés de trésorerie et avaient besoin d'un soutien pour l'obtention de prêts bancaires.

En 2010, considérant le contexte économique difficile, il est décidé de ne pas limiter le bénéfice de l'aide aux seules entreprises de moins de 10 salariés, mais de l'ouvrir aux entreprises de moins de 30 salariés, clientes de la SIAGI.

Considérant la politique des CAP filières et son effet structurant à moyen terme et la difficulté d'accès aux crédits d'exploitations, notamment dans le cadre de la crise que traverse l'agriculture, la région Centre a décidé, dans la continuité de sa politique de soutien au développement de l'agriculture régionale, de constituer un fonds régional de garantie pour les exploitations agricoles.

Bilan de l'année 2010 du Fonds Régional de Garantie TPE :

Reprise : 50 dossiers, couvrant un montant total de crédits garantis de 4 553 738 € pour un montant garanti Région de 1 400 994 €

Court terme : 4 dossiers, couvrant un montant total de crédits garantis de 120 000 € pour un montant garanti Région de 42 000 €

Dotation accordée par la Région

500 000 € à la SIAGI pour abonder le Fonds Régional de Garantie agricole.

2.3.4.4.5 ADIE CENTRE

L'ADIE Centre (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est une association loi 1901, implantée en Région Centre depuis fin 1998, qui a pour objet de soutenir l'initiative des chômeurs créateurs d'entreprises en leur ouvrant l'accès au crédit et en leur apportant la formation, l'accompagnement individuel et le soutien collectif dont ils ont besoin.

L'ADIE couvre 19 régions et compte 118 salariés et plus de 300 bénévoles. Elle travaille en partenariat avec le Crédit Mutuel du Centre, les Caisses d'Épargne Centre Val de Loire et Val de France Orléanais et le Crédit Agricole Centre Loire, ainsi que les réseaux locaux d'aides à la création d'entreprises et les réseaux locaux d'aides sociales.

Aujourd'hui l'ADIE Centre dispose de quatre antennes (Orléans, Blois, Tours et Bourges) et de 10 points d'accueil. Elle s'appuie sur une équipe de 7 conseillers, d'un responsable crédit, d'un responsable accompagnement, d'une assistante administrative, d'un directeur régional et de 32 bénévoles* ;

L'ADIE Centre accueille des créateurs d'entreprises exclus du système bancaire, instruit les dossiers et les présente devant un comité de crédit. Elle assure également un suivi des bénéficiaires qui s'engagent à informer l'ADIE de l'évolution de leur activité.

L'intervention financière de l'ADIE a pour objet :

- d'octroyer aux porteurs de projet des prêts solidaires, des prêts d'honneur, des bourses de matériel, dans le cadre des interventions directes de l'ADIE,
- de mobiliser des financements complémentaires aux prêts solidaires, comme les primes Eden, des subventions spécifiques (Défi jeunes, Agefiph), des PCE.

L'ADIE s'adresse aux personnes :

- ayant des projets de création ou de développement d'une activité économique, leur permettant de créer leur propre emploi,
- n'ayant pas accès au crédit bancaire dans le cadre de leur projet,
- qui sont demandeur d'emploi, bénéficiaires du RMI ou dans une situation précaire.

Depuis son implantation en 1998, en région Centre, l'ADIE a financé la création de plus de 1389 entreprises.

Objectifs 2010 :

Pour 2010, l'objectif de l'ADIE était l'accompagnement à la création d'entreprise de 475 personnes en situation précaire.

Subventions accordées par la Région

45 000,00 € sur une dépense subventionnable de 403 448,00 € TTC pour accompagner le programme d'actions 2010 de l'ADIE Centre.

Subvention accordée au titre du FSE:

200 000,00 € sur une dépense subventionnable de 403 448,00 € TTC, compte tenu de l'intérêt de ce projet et de sa cohérence avec les objectifs définis à la mesure 1.3.1 du FSE.

2.3.4.4.6 FONDS REGIONAL DE GARANTIE - OSÉO

En septembre 2000, la Région a contribué à la création d'un Fonds Régional de Garantie Centre (FRG Centre) qui permet aux Très Petites Entreprises (TPE) et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) régionales en création ou lors d'opérations de transmissions reprises, d'avoir recours plus facilement aux concours bancaires en garantissant en partie ces recours.

Il s'agissait, à l'aide de ce fonds régional, d'augmenter de manière significative le nombre de dossiers soutenus, dans le cadre d'une intervention complémentaire à la garantie traditionnelle OSÉO Garantie faite, elle, à partir d'un fonds national.

Depuis sa création, le FRG Centre est intervenu dans plus de 430 dossiers, couvrant le montant total de crédits garantis de plus de 91,4 millions d'euro. Il a participé également à la création ou à la consolidation de plus de 6 000 emplois.

En 2010, l'activité de ce fonds a été élargie à la garantie du Prêt Participatif d'Amorçage qui est un outil de financement proposé par OSEO aux PME innovantes de moins de 5 ans, ayant engagé un projet de recherche et développement. L'originalité financière de ce prêt réside essentiellement dans son différé de remboursement en capital de trois ans, portant sa durée totale à 8 ans.

Le prêt Participatif d'Amorçage (PPA) a également pour vocation de créer les conditions favorables à une intervention ultérieure d'un fonds d'amorçage, ou d'une société de capital-risque, sans pour autant retarder l'avancement du projet.

Le PPA est octroyé par OSEO sans aucune sûreté réelle ou personnelle. Son montant est théoriquement plafonné à 75 000 €, mais l'intervention de la Région sous forme de garantie, en permettant de mieux diffuser le risque sur des dossiers par nature plus aléatoires en terme de retombées commerciales, permet de porter ce montant à 150 000 €.

Dotation accordée par la Région

500 000,00 € pour abonder le volet spécifique du Fonds Régional de Garantie Centre, réservé à la garantie des Prêts Participatifs d'Amorçage.

2.3.4.4.7 CENTRECO

Dans le cadre de sa politique économique, la région Centre soutient CENTRECO dans le cadre de ses principales missions, à savoir :

- participer à la promotion de l'action et de l'image économique de la région Centre,
- favoriser le développement à l'internationale des PME régionales,
- informer et faciliter l'expertise en matière de développement économique,
- réaliser une évaluation de la politique économique régionale.

En outre suite au Schéma Régional de Développement Economique et Social, CENTRECO s'est vu confié de nouvelles missions en matière d'animation, de promotion et d'observation.

Par ailleurs, CENTRECO remplit un rôle important et reconnu à travers CENTREXPOT pour favoriser le développement à l'export des entreprises régionales.

Présentation du programme d'actions 2010

Sur le plan du fonctionnement, CENTRECO a poursuivi la mise en œuvre de ses actions autour de ses quatre missions de base à savoir :

☞ **concernant la promotion**, l'objectif a été de participer à la promotion économique de la région Centre et à l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire. Les opérations de relations de presse sont maintenues ainsi que la campagne publicitaire, dans les médias nationaux et internationaux et sa participation à quatre salons professionnels : Le Salon des Energies renouvelables à Paris, le SIAL - Salon International de l'Alimentation à Paris Nord-Villepeinte, le MIDEST – Salon Mondial de la Sous Traitance Industrielle à Paris et POLLUTEC – Salon International des équipements, des technologies et des services de l'environnement à Lyon.

Sur le plan international, CENTRECO continue sa collaboration avec l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux), accompagne le suivi des projets d'implantation d'entreprises ainsi que l'animation d'un bureau relais à Pékin et propose un plan de prospection à l'international en collaboration avec les agences de développement des départements sur le thème des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

☞ **Concernant le développement international**, Centrexport, service international de CENTRECO, continue à accompagner et favoriser le développement à l'export des entreprises régional.

☞ **Concernant l'information**, l'objectif est d'assurer une veille économique et sa diffusion aux différents partenaires du développement économique régional.

☞ **Concernant l'évaluation, et les études**, CENTRECO poursuit l'évaluation des salons professionnels inscrits au programme de CENTREXPOT, le programme d'évaluation du SRDS, pour les aspects liés au développement économique de la Région et l'évaluation du dispositif Contrat d'Appui aux Projets engagée en 2009. En termes, d'études, les thèmes sont les services aux entreprises, l'habitat et la construction. Le suivi des entreprises en mutation économique et la poursuite de veille et d'observation économique régionale en région Centre.

Subventions accordées par la Région

2 220 000,00 € à CENTRECO pour la mise en œuvre de ses missions au titre de 2010, dont 30 000,00 € pour l'achat d'équipements bureautiques et informatiques.

2.3.4.5 Les pôles et clusters

Ces programmes permettent d'accompagner les entreprises sur les territoires qui subissent de fortes mutations économiques notamment au travers d'actions collectives qui contribuent à l'amélioration de la compétitivité de chacune des entreprises bénéficiaires.

Les pôles de compétitivité

Soutenus par la région Centre, ils sont au nombre de quatre : DREAM, COSMETIC VALLEY, ELASTOPOLE ET S2E2. *Exemple de programme financé :*

2.3.4.5.1 DREAM (PROGRAMME LIE A L'EAU)

L'association DREAM (Durabilité de la Ressource en Eau Associée aux Milieux) s'est créée en décembre 2007, sous l'impulsion d'acteurs du monde économique et de la recherche et de la formation réunis par la volonté de créer une dynamique autour de la thématique « durabilité de la ressource en eau associée aux milieux, éco technologies induites et services de traitement et de diffusion de connaissances ». Cette dynamique, désignée par le terme de « cluster » vise à animer les relations entre les acteurs concernés par la thématique.

L'origine de la démarche provient de la prise de conscience de la société sur les enjeux environnementaux, des engagements de Kyoto et de la directive Cadre sur l'Eau. La problématique de l'eau à l'échelle de la planète conduit à la nécessité d'une gestion intégrée de la ressource en eau.

L'objectif principal de l'association est de participer à l'attractivité du territoire en faisant émerger des projets de développement collaboratifs à forts impacts économiques ou de développements de services. Quarante entreprises participent activement au programme de cette association ainsi que 16 représentants du monde de la recherche, dont l'Université d'Orléans, ANEA, Beauce Gâtinais Céréales, le BRGM, CASPEO, la CCI du Loiret

Les trois projets sur lesquels a travaillé le cluster sont les suivants :

- **Projet eXtenGIS (The eXtensive Géographic Information System)** : mise en place et du développement d'une plateforme de calcul intensif de systèmes d'information géographique non présente en Région Centre.
- **Projet CETRAHE (Centre de compétences en traçages appliqués à l'hydrogéologie et à l'environnement)** : l'objectif est d'aboutir à la création d'un Centre de Ressources Technologiques ou d'une cellule dans le domaine du traçage appliqué à l'hydrogéologie et à l'environnement.
- **Projet TSAR (Techniques sylvicoles et agricoles remédiant)** : créer de la biomasse grâce à des cultures ligneuses dédiées et des cultures agricoles. Le projet vise également à valoriser les effluents liquides accélérant ou optimisant la biomasse sans polluer le milieu et les terres peu fertiles délaissées.

En 2010, les objectifs de l'association sont les suivants :

- ✦ Lancement de quatre projets et poursuite des projets initiés en 2008 et 2009 ;
- ✦ Visite de quarante acteurs de la filière
- ✦ Mise en place d'une plateforme collaborative Internet destinée aux adhérents et partenaires ;
- ✦ Participation aux groupes de travail inter cluster ;
- ✦ Poursuite des actions de communication et participation aux 7èmes ateliers du développement durable

Cette structure vient d'être labellisée parmi les nouveaux pôles de compétitivité.

Subvention accordée par la Région

Dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013, il a été accordé une subvention à l'Association DREAM de 90 000 € pour une dépense subventionnable de 404 000 € TTC pour son programme d'actions 2010.

Les clusters :

Soutenus par la région Centre, ils sont au nombre de huit : SHOP EXPERT VALLEY, POLE INDUSTRIEL CŒUR DE France (PICF), POLEPHARMA, AEROCENTRE, POLE AUTOMOBILE REGION CENTRE-ARIA CENTRE, NEKOE-INNOVATION PAR LES SERVICES, ASSOCIATION REGIONALE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRE DU CENTRE (ARIAC), VALBIOM CENTRE.
Exemples de programmes financés :

2.3.4.5.2 SHOP EXPERT VALLEY

Le département du Loir et Cher regroupe un nombre significatif d'entreprises centrées sur la fabrication de meubles de magasins et d'aménagements d'espaces.

A côté des entreprises de conception, de commercialisation et fabrication de produits et services destinés aux professionnels de la grande distribution, il existe un nombre important de sous-traitants ou d'entreprises exerçant une activité connexe. Ces entreprises sont essentiellement implantées dans le sud du département, autour de Romorantin.

Globalement on dénombre 150 entreprises représentant près de 5 000 salariés en région. Le département du Loir et Cher regroupe à lui seul une quarantaine d'entreprises représentant un chiffre d'affaires de 362 millions d'euro.

En novembre 2003, sous l'impulsion de l'ADELEC (Agence de Développement du Loir et Cher) et de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) du Loir et Cher a été créé le club « Centre Industrie Magasins », lieu d'échanges dont la principale mission est de provoquer le rassemblement d'un groupe d'entrepreneurs autour de la notion de coopération inter-entreprises.

En 2006, le club qui réunissait sept entreprises a obtenu la dénomination « Système Productif Local » (SPL) et s'est rebaptisé « SHOP EXPERT VALLEY ».

En 2007, 17 entreprises de quatre départements différents (Loir et Cher, Cher, Indre, et Eure et Loir) adhéraient au pôle. Le groupement en compte aujourd'hui, 19 et représente plus de 1 200 salariés.

Le programme d'actions 2010 s'est décliné autour de 4 axes :

- ✚ **Au niveau de la communication** : une nouvelle approche collective a été développée en mettant en exergue « Les Professionnels de vos espaces de vente », en augmentant la notoriété de Shop Expert Valley (SEV), et en capitalisant sur le positionnement de SEV comme étant le 1er réseau d'aménagements de magasins. Un nouveau site Internet et la création d'un outil extranet ont permis le rapprochement des entreprises adhérentes. Des actions sont mises en oeuvre pour augmenter les fréquentations de ces deux outils. Participation de SEV au salon EQUIPMAG avec Centréco.
- ✚ **Au niveau de la veille stratégique et économique**, certains sites Internet seront mis sous surveillance, des publications seront exploitées. Des analyses sur les chiffres clés de la profession, sur les tendances seront effectuées.
- ✚ **Au niveau du développement de l'innovation et de l'environnement**, différentes actions verront le jour comme l'organisation de l'offre globale et son contexte juridique et administratif ; la création d'un référentiel des métiers de l'aménagement de magasins, la création d'un modèle « acte de vente » et une méthodologie pour intégrer le design sensoriel dans les entreprises. Des actions de sensibilisation des entreprises aux principaux enjeux environnementaux seront menées et le concept de magasin vert sera développé.
- ✚ **Au niveau de la mutualisation des moyens des entreprises**, la création d'un réseau de pose sera constitué pour être effectif durant l'année, des fournisseurs de matières premières seront approchés pour une mutualisation des achats des entreprises, des ateliers de progrès seront créés pour favoriser l'échange de bonnes pratiques. Le partenariat avec le BTS Aménagement de magasins sera étendu. Des formations aux différents métiers de SEV seront mises en place avec l'appui des organismes concernés.

Subvention accordée par la Région

Dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013, il a été accordé une subvention de 80 000 € pour une dépense subventionnable de 514 900 € TTC à l'association SHOP EXPERT VALLEY pour la réalisation de ses actions en 2010.

2.3.4.5.3 POLE INDUSTRIEL CŒUR DE FRANCE (PICF)

La période de restructuration des marchés de l'armement a remis en cause l'équilibre économique du Cher.

Pour y faire face, différents axes de stratégies ont été identifiés dont le projet en 2004 de lancement et de développement de réseaux d'entreprises, appelé projet de mise en grappe. Son objectif est de contribuer au développement de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire.

La démarche lancée initialement par les départements de l'Indre et du Cher et ses premiers succès, ont attiré certains entrepreneurs des départements limitrophes.

Cette opération portée par l'Association Pôle Industriel Cœur de France (PICF) a permis de mettre en réseau une trentaine d'entreprises du secteur de la métallurgie. L'association « Pôle Industriel du Cœur de France » est née grâce à cette impulsion.

A ce jour le PICF regroupe donc 28 PME sur 4 départements de la région : le Cher, l'Indre, le Loir et Cher et, l'Eure et Loir. Des axes d'orientations stratégiques définis par les chefs d'entreprises ont été déclinés sous forme d'actions collectives. Pour le second semestre 2010 cinq phases seront développées : l'action commerciale, la mutualisation, la communication, la sensibilisation des jeunes et l'animation. Ces phases seront poursuivies en 2011 et dans chacune l'innovation sera privilégiée en partenariat avec la Région.

- **L'action commerciale** : l'objectif est d'accompagner les chefs d'entreprises dans la mise en place d'actions commerciales leur permettant de récupérer des volumes d'affaires et de proposer des offres ensemblières pour répondre aux exigences clients
- **la mutualisation** : Pour éviter les gaspillages et les surcoûts inutiles, il est envisagé de grouper les achats « de services » qui sont des prestations de services récurrentes dans toutes les PME (protection incendie, maintenance, contrôle des appareils...).
- **La communication** : Mettre en valeur les savoir-faire du PICF auprès des donneurs d'ordres, des fournisseurs et du public et de renforcer la reconnaissance, la spécificité et les atouts du territoire en matière d'industrie mécanique.
- **La sensibilisation des jeunes aux métiers de la métallurgie**: Communiquer auprès des jeunes en vue de constituer un vivier de recrutement pour le PICF.
- **Animation** : Pour des raisons de gestion de RH et d'appui sur des compétences reconnues, le PICF a décidé de travailler avec des personnes de la CCI du Cher mis à disposition. L'émergence, la formalisation et le suivi du programme s'appuient sur ce personnel dédié et formé qui permet aux chefs d'entreprises d'apporter toute leur efficacité dans le réseau du PICF.

Subvention accordée par la Région

Dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013, il a été accordé une subvention au PICF de 27 500 € pour une dépense subventionnable de 206 080 € TTC pour la réalisation du programme d'actions du second semestre 2010.

2.3.4.5.4 POLEPHARMA

Créé en 2002, l'Association Polepharma réunit les établissements de production pharmaceutiques (laboratoires et entreprises) implantés au cœur du premier bassin de production d'Europe qui s'étend de Rouen à Tours. Devenu un véritable pôle de compétences, le cluster Polepharma réunit l'ensemble des représentants de la chaîne de production du médicament. Il compte aussi bien les grands laboratoires d'Ipsen, de Norgine, ou de Léo Pharma, qu'un large panel de PME ou de fédérations professionnelles telles que le GREPIC qui regroupe près de 50 établissements pharmaceutiques industriels dans la région Centre. Il a connu une nette montée en puissance avec de nouveaux adhérents comme la Pharmacie Centrale des armées à Orléans et son Centre logistique à Chartres, D&A Pharma à Houdan (78), la Technopole CBS à Val de Reuil, réunissant plus de 2000 chercheurs.

Pour tous ses adhérents, Polepharma propose une gamme complète de services comprenant notamment :

- ↪ des actions en terme de compétitivité et de formation ;
- ↪ des actions «business&réseau » qui ont pour objectif de favoriser les courant d'affaires entre les membres ;
- ↪ des actions de communication
- ↪ des actions à l'international

Subvention accordée par la Région

Il a été accordé une subvention à l'Association Polepharma de 15 000 € pour une dépense subventionnable de 281 089 € TTC pour la réalisation du programme d'actions du second semestre 2010.

3 EVALUATION 2011 DU DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES « CONTRATS D'APPUI AUX PROJETS »

3.1 Contexte et objectifs

Fin 2005, le Conseil régional du Centre a adopté son Schéma Régional de Développement Économique et Social qui préconise la création d'un dispositif d'aides aux entreprises appuyé sur une démarche de projet (en opposition à l'approche « guichet ») et pour lequel des contreparties environnementales et sociales seront exigées auprès des entreprises bénéficiaires.

C'est dans cet esprit que le dispositif CAP' (Contrat Appui de Projets) a été créé dès 2006 et se décline en 6 outils:

- o CAP Création
- o CAP Emploi
- o CAP Développement
- o CAP R&D
- o CAP Formation
- o CAP Hébergements Touristiques

Depuis 2009, au terme des 3 premières années de mise en œuvre de ce dispositif, CENTRECO, agence de développement et de promotion économique de la région Centre, engage chaque année l'évaluation de certains des outils. C'est dans la continuité de cette démarche, que CENTRECO réalise l'évaluation du dispositif CAP en 2011 sur les outils **CAP Création, CAP Emploi, CAP Développement et CAP R&D**. Le CAP Formation, faute d'un nombre significatif de dossiers, n'a pas été retenu dans le panel. C'est au Cabinet Sofred Consultants qu'a été confiée la charge des travaux d'évaluation.



Le cadre de l'intervention fut caractérisé cette année par :

- La volonté de mesurer les résultats et les impacts du dispositif dans sa globalité avec un champ élargi en 2011 par rapport à celui de l'évaluation 2009 :
 - En nombre de dossiers,
 - En types de CAP (CAP Dév. Innovation et Reprise et CAP R&D en plus),
 - Une année de recul supplémentaire
- Une contrainte calendaire forte.
- Une attente de couverture de l'ensemble du territoire et d'une représentativité de tous les départements.
- Le souhait d'une connaissance qualitative du dispositif se traduisant par un grand nombre d'entretiens physiques.
- L'inscription de la démarche d'évaluation dans une dynamique d'amélioration continue.

3.2 Champ d'évaluation

L'évaluation porte sur la mise en œuvre du dispositif « Contrats d'Appui aux Projets » de Septembre 2007 à Juin 2008 au cours de laquelle **87 projets d'entreprises** ont été accompagnés au titre des outils évalués. Il ne s'agit que des dossiers ayant déjà perçu un premier versement dans le cadre de cet accompagnement.

L'évaluation des contreparties sociales et environnementales porte quant à elle :

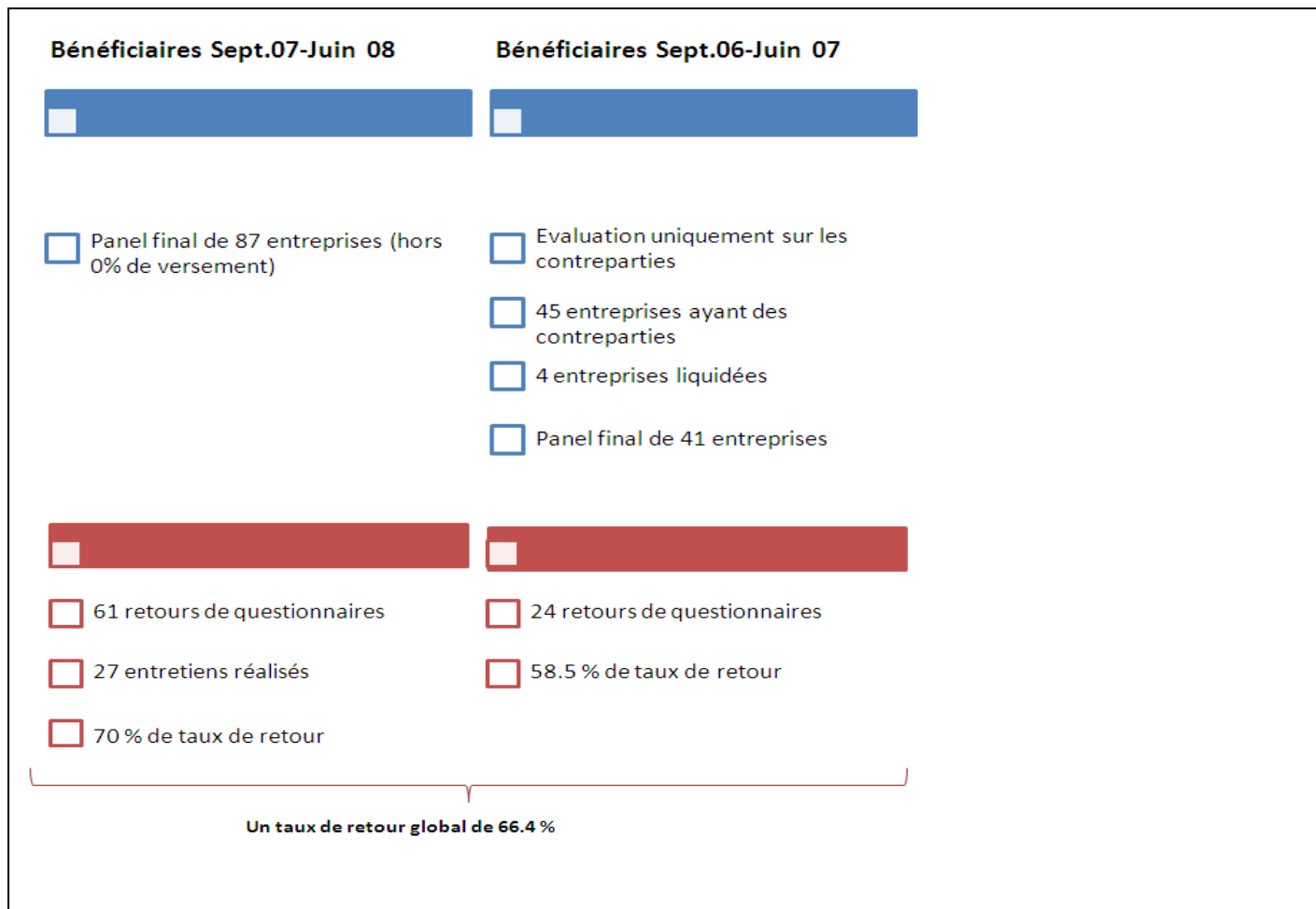
- à la fois sur ce premier panel de 87 entreprises bénéficiaires de Septembre 2007 à Juin 2008, pour lesquelles 61 d'entre elles ont eu des contreparties sociales et environnementales à réaliser
- ainsi que sur le panel des 41 entreprises bénéficiaires de Septembre 2006 à Juin 2007 ayant eu des contreparties sociales et environnementales à réaliser

3.3 Méthodologie

La méthodologie retenue a associé plusieurs méthodes complémentaires et mobilisé différentes sources d'information :

- Une enquête réalisée auprès de l'ensemble des bénéficiaires des CAP ciblés sur la période considérée,
- Des entretiens en face à face d'entreprises bénéficiaires,
- Une réunion de travail avec les personnes clés du dispositif : acteurs et partenaires.

Une approche plurielle a donc été retenue pour garantir la qualité des analyses.



3.4 Impact du dispositif sur les entreprises bénéficiaires – septembre 2007 juin 2008

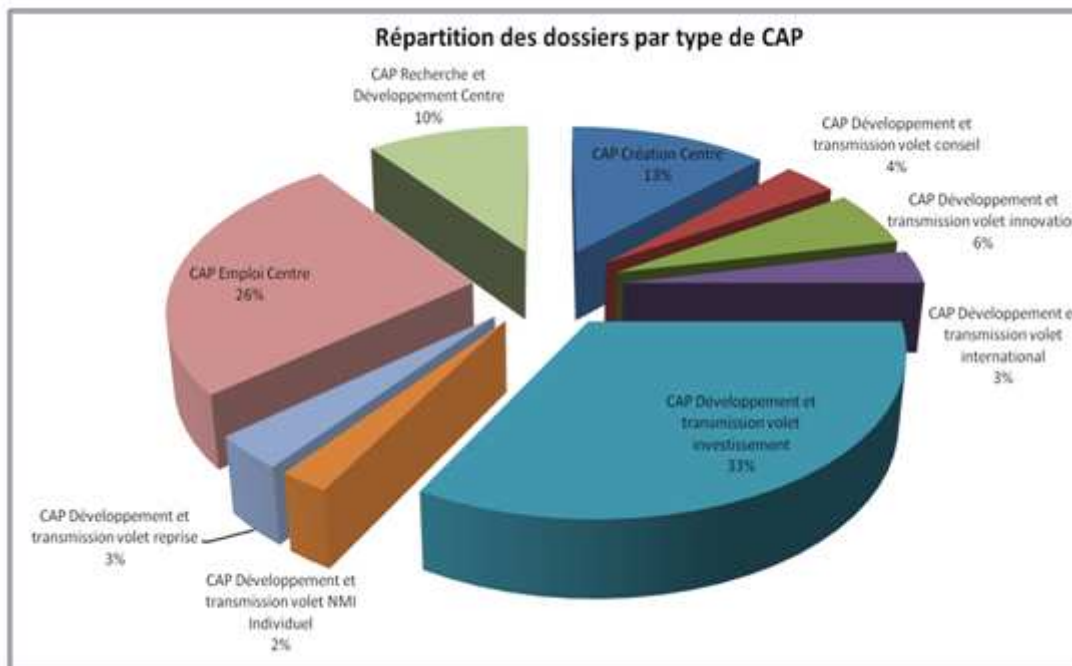
3.4.1 Panel des entreprises interrogées bénéficiaires Septembre 2007 – Juin 2008

La répartition des dossiers par type de CAP

L'analyse de la répartition des dossiers par type de CAP révèle une prépondérance des dispositifs Cap Développement et transmission volet investissement, ainsi que CAP Emploi.

Les dispositifs d'aides les moins mobilisés sont les dispositifs CAP Développement et transmission hors volet investissement (volets reprise, NMI, innovation, international et conseil).

Le dispositif CAP R&D prend de l'ampleur par rapport aux années précédentes (passant de 3 à 10%) alors que la part du dispositif CAP Création diminue (passant de 19 à 13%).

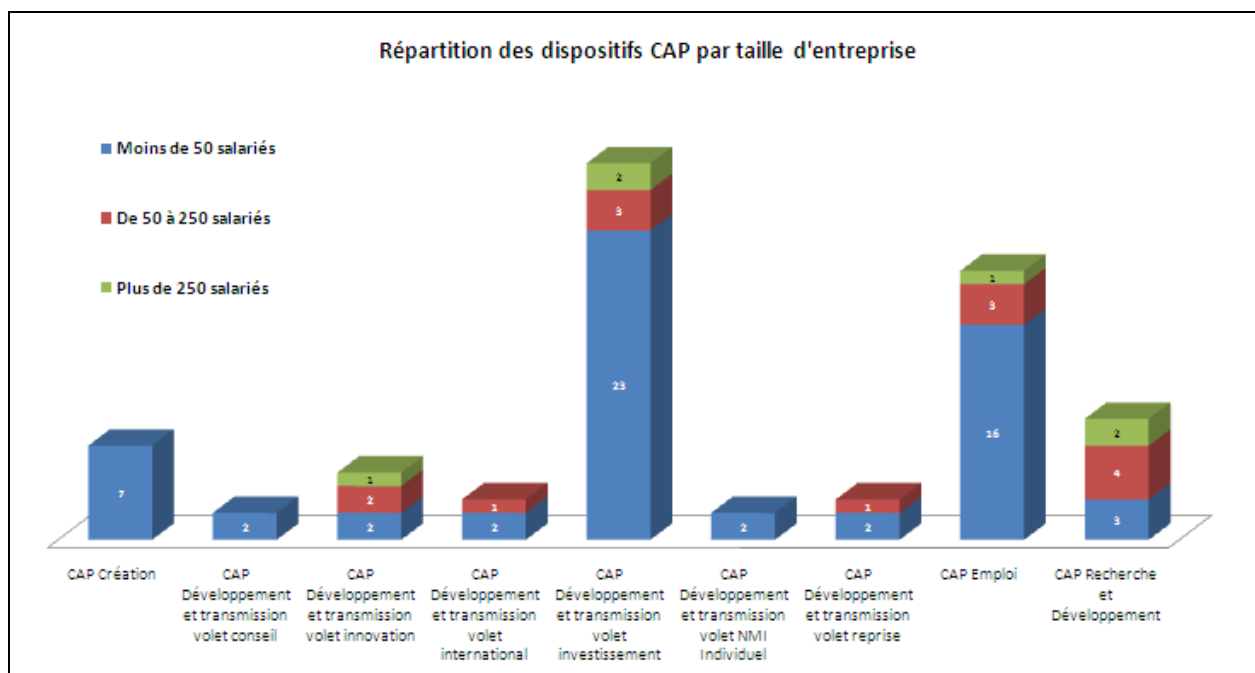


La taille des entreprises bénéficiaires par type de CAP

Les entreprises de moins de 50 salariés sont globalement majoritaires et les plus représentées sur l'ensemble des volets CAP (59 entreprises).

Les moyennes entreprises (entre 50 et 250 salariés) ont surtout bénéficié des dispositifs CAP R&D, CAP Emploi et CAP Développement volet international. Elles sont au nombre de 14 dans le panel des entreprises interrogées.

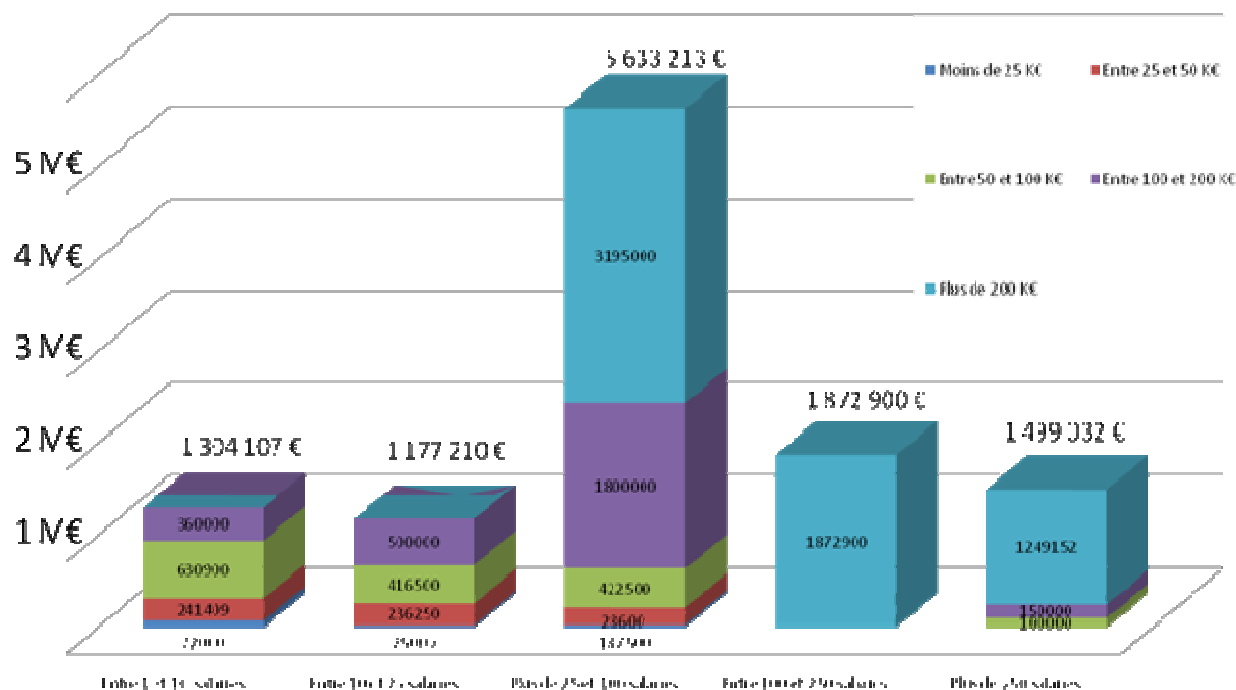
Le nombre d'entreprises aidées de plus de 250 salariés est très faible, avec seulement 8 entreprises.



La répartition des montants alloués par taille des entreprises bénéficiaires

Plus de la moitié des dossiers instruits, concerne, des entreprises de moins de 25 salariés. Ces entreprises ont reçu 22% des montants alloués (2,4 M€), soit en moyenne un peu plus de 55 K€ par entreprise. Les entreprises de moins de 250 salariés ont quant à elle reçu 83% des montants alloués (8,6 M€).

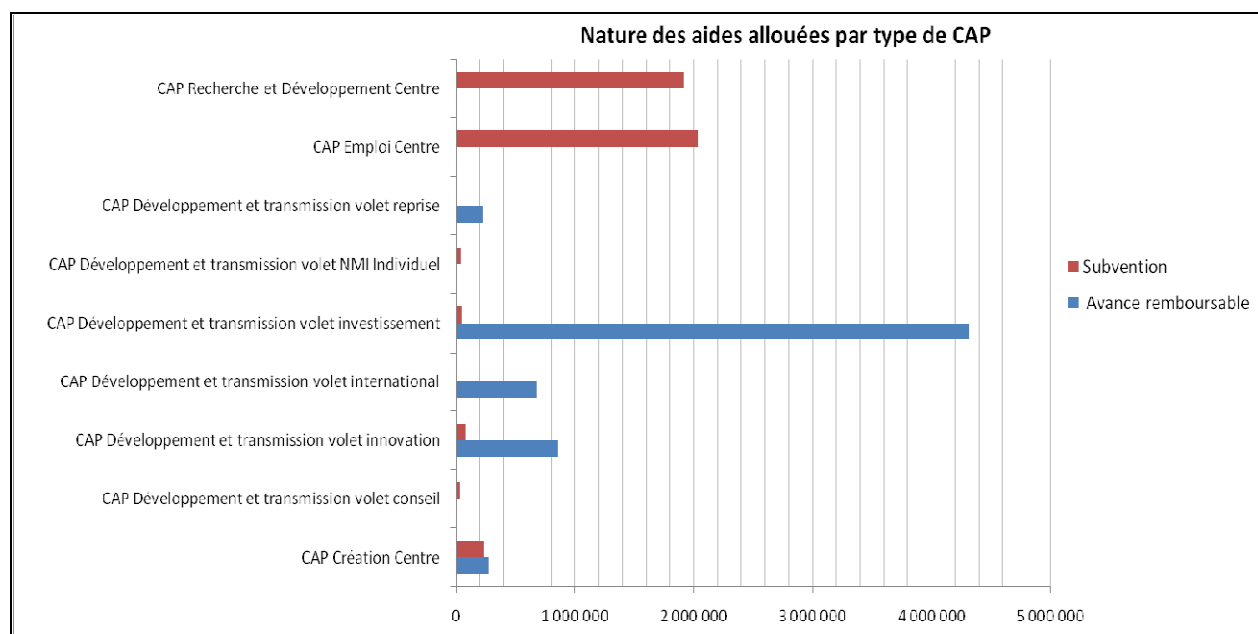
Répartition des montants alloués par taille d'entreprise



La nature des aides versées

Certains dispositifs ont consisté uniquement en l'octroi de subvention : c'est le cas des dispositifs CAP R&D et CAP Emploi.

A contrario, d'autres dispositifs ont concerné uniquement de l'avance remboursable, comme CAP développement volet investissement (de loin le plus important en montant total) ou encore CAP développement volet international.

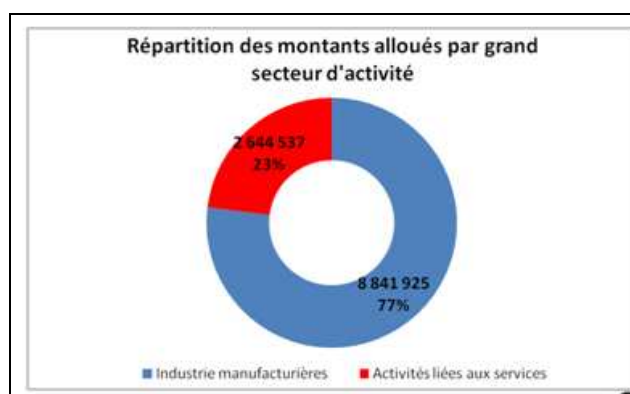
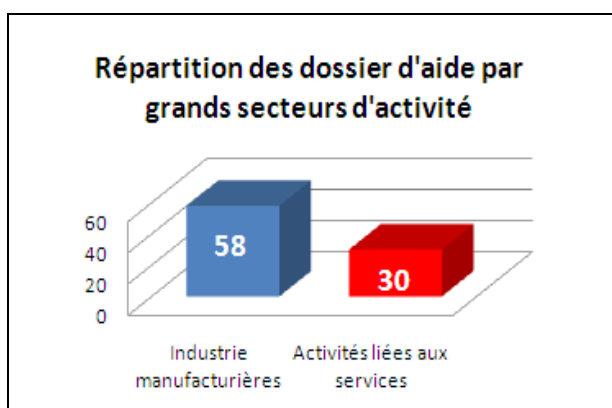


La typologie des entreprises bénéficiaires

Les activités industrielles concentrent la majorité des projets (près des 2/3) pour une consommation de 77% des montants alloués.

Cette prépondérance tant en nombre de dossiers qu'en valeurs de montants est à mettre en parallèle avec l'importance relative de projets d'investissements.

En effet, les entreprises industrielles sont davantage enclines à réaliser des projets d'investissement (notamment matériels) que les entreprises de services.



La répartition géographique, les montants et types des aides versées

Trois départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, et Cher) concentrent près de 60 % des aides allouées, l'Eure-et-Loir étant en tête avec 2,42 M€, devant l'Indre-et-Loire (2,25 M€).

En revanche, c'est en Indre-et-Loire que les sommes moyennes allouées par dossier sont les plus élevées.

L'Indre est non seulement le département qui a le moins bénéficié d'aides, mais est aussi celui où le montant d'aides moyen est le plus faible (86 K€).

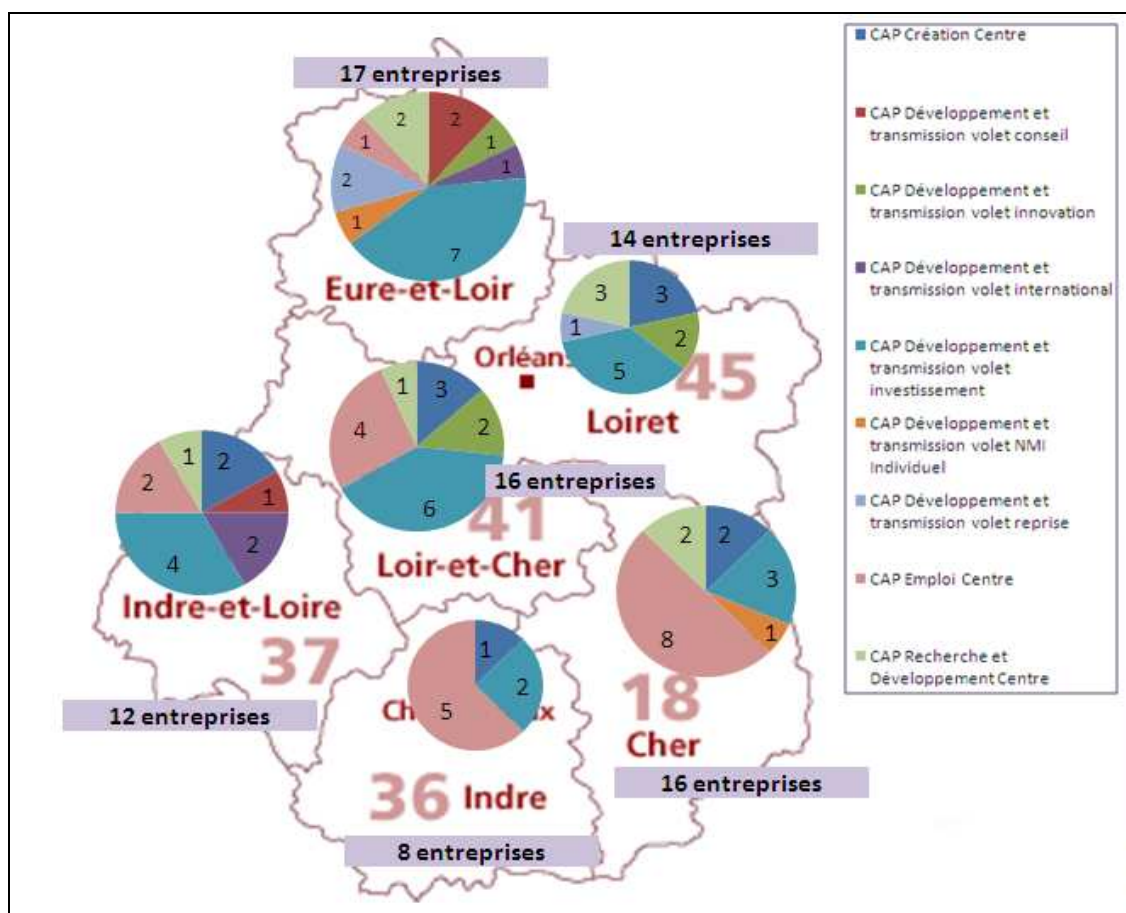
Les avances remboursables restent majoritaires par rapport aux subventions directes dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher.

	Cher (18)	Eure-et-Loir (28)	Indre (36)	Indre-et-Loire (37)	Loir-et-Cher (41)	Loiret (45)	Total
Montant global des aides octroyées	2 081 018 € AR : 1 000 800 € (49 %) SUBV : 1 080 218 € (50%)	2 424 077 € AR : 1 359 195 € (56%) SUBV : 1 064 882 € (44%)	775 000 € AR : 225 000 € (27%) SUB : 550 000 € (73%)	2 255 182 € AR : 901 572 € (40%) SUB : 1 353 610 € (60 %)	1 900 495 € AR : 1 426 580 € (75%) SUB : 473 915 € (25%)	2 050 690 € AR : 919 890 € (43%) SUB : 1 130 800 € (57%)	11 486 462€
Moyenne des sommes versées par dossier	122 412 €	121 203 €	86 110 €	173 475 €	126 700 €	146 477 €	132 028 €

L'Eure-et-Loir est le département qui cumule le plus de bénéficiaires avec 17 dossiers CAP. Le Cher suit de près avec 16 dossiers.

En revanche, l'Indre reste en retrait avec un faible nombre de bénéficiaires (seulement 8).

Certains départements se détachent sur un ou deux volets : CAP international pour l'Indre et Loire (2 dossiers), CAP emploi pour le Cher (la moitié des dossiers du département), ou encore CAP R&D pour le Loiret.

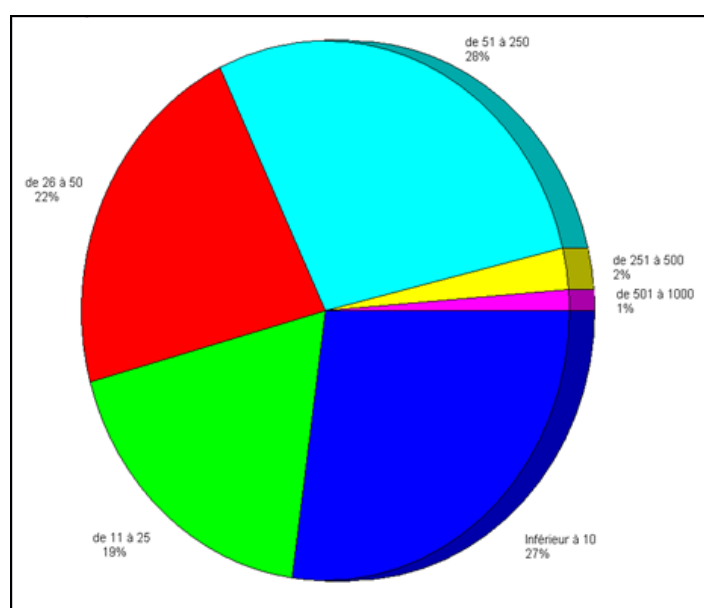
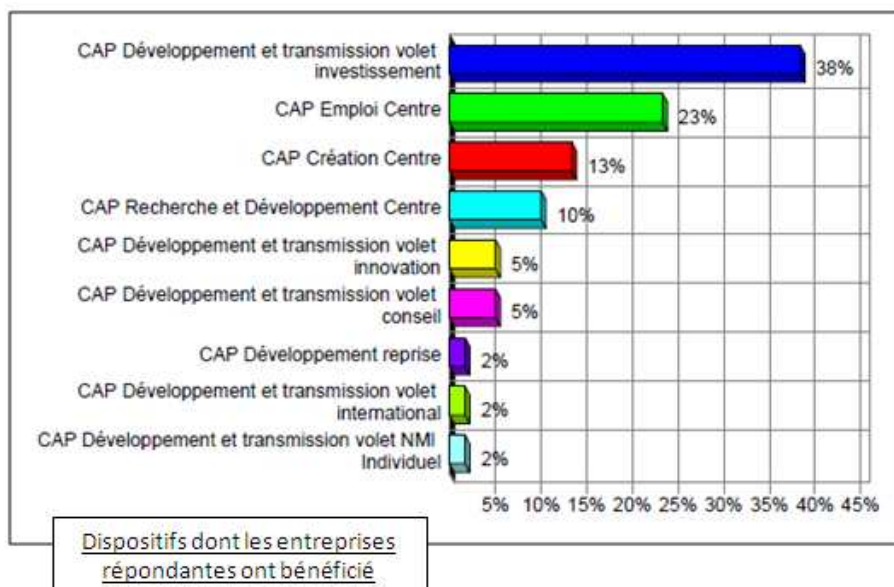


3.4.2 Analyse de l'impact du dispositif sur les entreprises bénéficiaires répondantes (Septembre 2007- Juin 2008)

3.4.2.1 70 % de taux de retour à l'enquête d'évaluation du dispositif d'aides « Contrat d'Appui aux Projets »

On peut constater une représentativité des répondants en cohérence avec les types de CAP soutenus par la Région Centre.

De même, en moyenne les entreprises répondantes ont un chiffre d'affaires moyen de 9.5 M€ ainsi qu'un effectif moyen de 62 salariés.

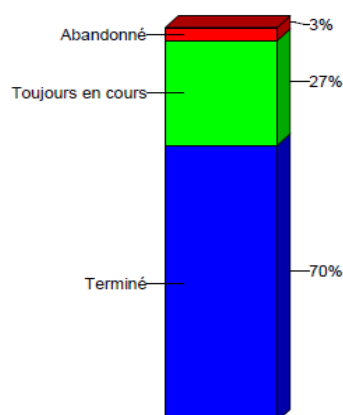


La répartition des par tranche d'effectifs

3.4.2.2 70 % de projets soutenus à ce jour réalisés

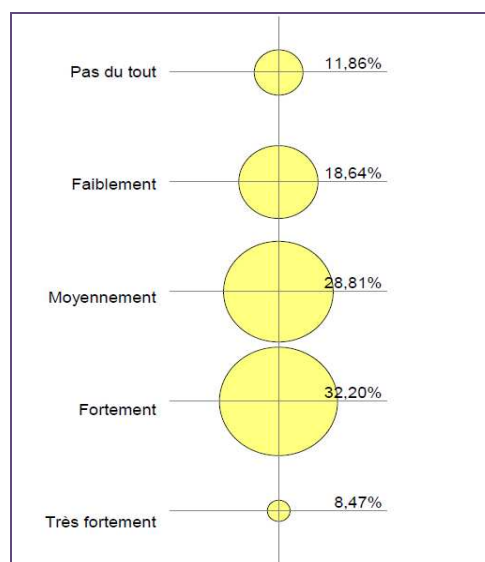
Une majorité d'entreprises a à ce jour terminé les projets présentés dans le cadre de CAP.

Pour les projets toujours en cours, 58 % d'entre eux sont réalisés à 75 % et plus. La moyenne de réalisation de ces projets en cours est de 69 %.



Etat de réalisation du projet des entreprises répondantes

Les projets soutenus par la Région Centre ont globalement permis aux entreprises labellisées de mieux traverser la crise économique.



La réalisation de ce projet soutenu par la Région, vous a-t-elle aidé à traverser la crise que nous connaissons actuellement ?

3.4.2.3 Les impacts constatés des projets correspondant aux impacts attendus

Les principaux impacts attendus des projets par les chefs d'entreprises sont:			Les principaux impacts à ce jour constatés des projets par les chefs d'entreprise sont:		
Impacts attendus	Nbre	%	Impacts constatés	Nbre	%
Augmentation du CA	26	53 %	Augmentation du CA	34	56 %
Création d'emplois nouveaux	23	47 %	Création d'emplois nouveaux	30	49 %
Maintien d'emplois existants	19	39 %	Amélioration des savoir-faire de l'entreprise, élévation du niveau de compétences des salariés	30	49 %
Gain de parts de marché	19	39 %	Gain des parts de marché	30	49 %
Amélioration des savoir-faire de l'entreprise, élévation du niveau de compétences des salariés	18	36 %	Amélioration de la rentabilité	26	43 %

Les principaux impacts constatés des projets correspondent aux principaux impacts attendus par les chefs d'entreprises. Les appréciations les plus positives de ces impacts se trouvent dans : l'augmentation du chiffre d'affaires, la création d'emplois nouveaux, et l'amélioration des savoir-faire de l'entreprise et l'élévation du niveau de compétences des salariés. D'une manière générale, l'impact lié à l'amélioration des savoir-faire de l'entreprise ou l'élévation du niveau de compétences des salariés est souvent connecté à un projet d'investissement matériel ou R&D.

3.4.2.4 Les autres financements des projets soutenus par la Région

	Global			CAP Création		CAP Développement et transmission		CAP Emploi		CAP Recherche & Développement	
	Moyenne	Somme	%	Somme	%	Somme	%	Somme	%	Somme	%
Montant financé par la Région	114 389	6 863 322	23	366 500	31	4 494 197	18	727 000	37	1 275 625	62
Montant financé par OSEO	214 429	1 501 000	5	169 000	15	965 000	4	367 000	19	0	0
Montant financé par des aides de l'Etat	1170000	1 170 000	4	0	0	1 170 000	5	0	0	0	0
Montant financé par des Pôles de compétitivité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant financé par des aides d'autres collectivités	54 932	604 250	2	50 000	4	240 000	1	183 250	9	131 000	6
Montant financé par des Prêts d'Honneur	17 250	34 500	0	15 000	1	0	0	19 500	1	0	0
Montant financé par des organismes bancaires	659 055	11 203 938	38	172 600	15	10 502 338	43	529 000	27	0	0
Montant financé par d'autres sources	622 110	8 087 431	27	391 900	34	6 925 000	29	127 000	7	643 531	31
Total	265 445	29 464 441	100	1 165 000	100	24 296 535	100	1 952 750	100	2 050 156	100

La part des financements selon les CAP (analyse des réponses des entreprises répondantes)

La Région se révèle être le financeur le plus important des projets dans les dispositifs Cap Emploi et CAP Recherche & Développement.

La part moyenne du financement des organismes bancaires dans les projets est de 38 %. La moyenne des financements de ces organismes bancaires s'élèvent à 659 K€. Les organismes bancaires sont également les premiers financeurs des projets soutenus au travers des CAP Développement et Transmission.

Les autres financements évoqués sont essentiellement, le recours à l'autofinancement, au crédit-bail, au Feder.

La moyenne des financements de ces autres sources s'élèvent à 622 K€.

La moyenne des financements des aides des autres collectivités s'élèvent à 55 K€.

3.4.2.5 Une aide régionale constituant un effet de levier pour 66.4 % des entreprises

Nous avons réparti les réponses apportées par les entreprises à la question portant sur la mesure de l'effet de levier du dispositif en 3 catégories :

- Effet complet : dans les cas où l'entreprise n'aurait pas réalisé son projet sans l'aide régionale,
- Effet dimensionnant : sans l'aide régionale, l'entreprise aurait réalisé son projet différemment.
- Effet d'opportunité : l'entreprise aurait réalisé son projet malgré un refus d'aide de la Région

Qu'auriez-vous fait sans le financement de la Région ?			
Abandon complet du projet	1,5 %	Effet complet 24.1 %	Effet de levier 66.4 %
Reformulation du projet pour le soumettre de nouveau à la Région	6 %		
Report du projet	16.6 %		
Réalisation du projet sur un autre territoire ou un autre site	4.5%	Effet dimensionnant 42.37 %	
Réalisation du projet de façon moins ambitieuse	37.87 %		
Réalisation du même projet avec d'autres financements	34.8 %	Effet d'opportunité 34.8 %	

L'aide régionale constitue un effet de levier pour 66.4% des entreprises.

Cet effet de levier est un peu plus prononcé qu'en 2010. Lors de notre mission d'évaluation du dispositif réalisée en 2010, cet effet de levier était de 61 % pour les entreprises répondantes.

Cet effet de levier se révèle en revanche différent selon les types de CAP. Les CAP R&D et Développement et Transmission étant les dispositifs les plus porteurs.

A noter que l'effet de levier du dispositif Cap R&D a été mesuré sur les 6 entreprises répondantes ayant bénéficié de ce dispositif, à savoir : Reckit Benckiser France, FCI Automotive France, COMEXO, CILAS SA, Avignon Ceramic SAS, et Onboard Controls.

Le chiffre de 100% est donc à tempérer au regard du peu de répondants sur ce point.

	Global	CAP Création	CAP Développement et Transmission	CAP Emploi	CAP Recherche & Développement
Effet complet	24.1 %	0 %	28.45 %	14.28 %	50 %
Effet Dimensionnant	42.37 %	55.55 %	34.28 %	42.85 %	50 %
Effet d'opportunité	34.8 %	44.44 %	37.14 %	42.85 %	0 %
Effet de levier	66.4 %	55.55 %	62.73 %	57.13 %	100 %

Si nous procédons à un rapprochement effet de levier et part du financement de la Région, on peut constater que plus cette part est importante plus l'effet de levier l'est également pour les entreprises bénéficiaires (à l'exception de CAP Développement et Transmission).

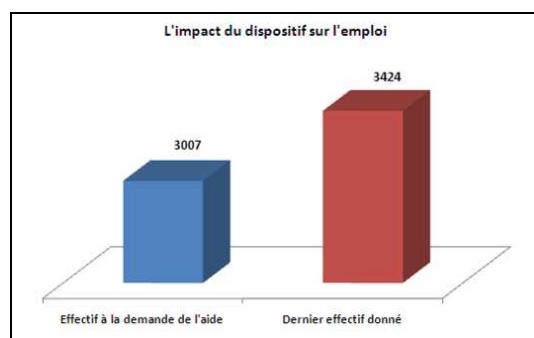
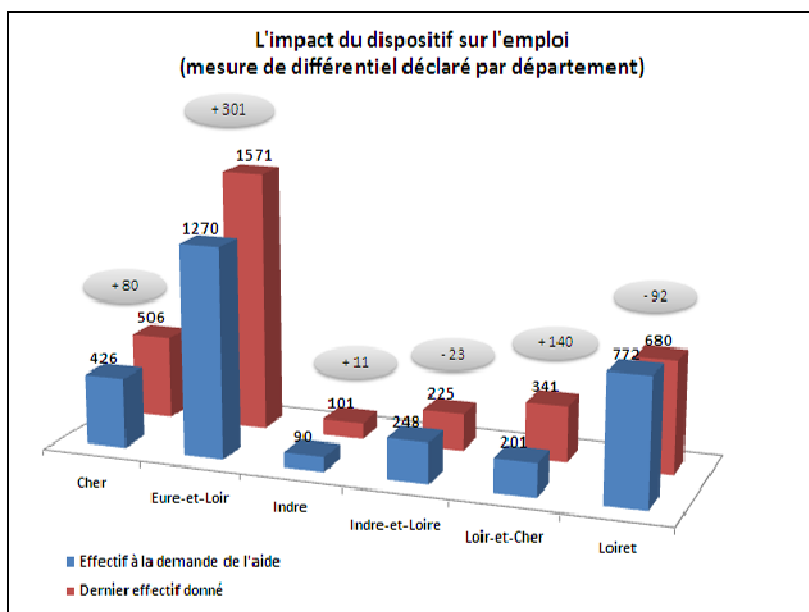
3.4.2.6 L'impact du dispositif sur l'emploi des entreprises bénéficiaires

L'analyse des créations d'emploi réalisées sur la base des déclarations des entreprises répondantes, permet d'appréhender une partie de l'impact du soutien régional.

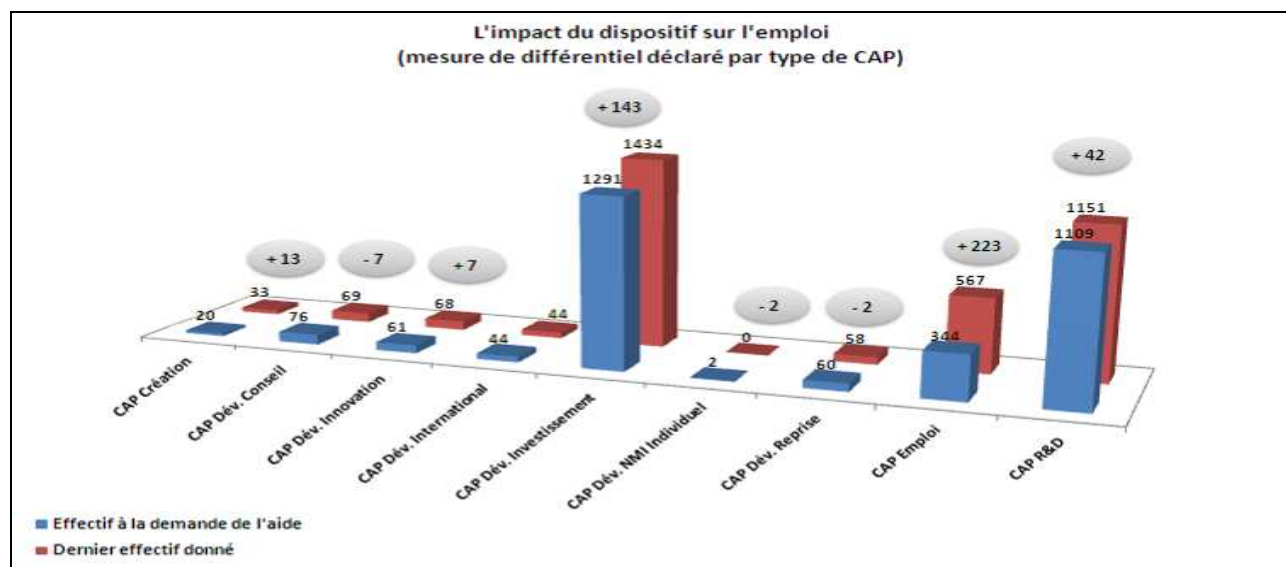
A noter : Sont uniquement pris en compte dans les 3 graphiques suivants, les 51 entreprises ayant renseignées à la fois l'effectif à la date de demande de l'aide ainsi que le dernier effectif connu lors de l'enquête d'évaluation.

- L'impact du dispositif par département sur l'emploi des entreprises bénéficiaires

L'emploi enregistré une hausse de 13.8 %, tous départements et types de CAP confondus
Les progressions les plus importantes en proportion concernent les départements de l'Eure-et-Loir (+23.7%) et du Loir-et-Cher (+69 %).



- L'impact du dispositif par type de CAP sur l'emploi des entreprises bénéficiaires



L'impact le plus important en termes d'emplois se trouve dans les dispositifs CAP Emploi, suivi du CAP Développement Investissement.

A noter que les CAP Développement volet investissement, et les CAP R&D concernent un plus grand nombre d'entreprises de taille moyenne, d'où le nombre élevé d'emplois concernés.

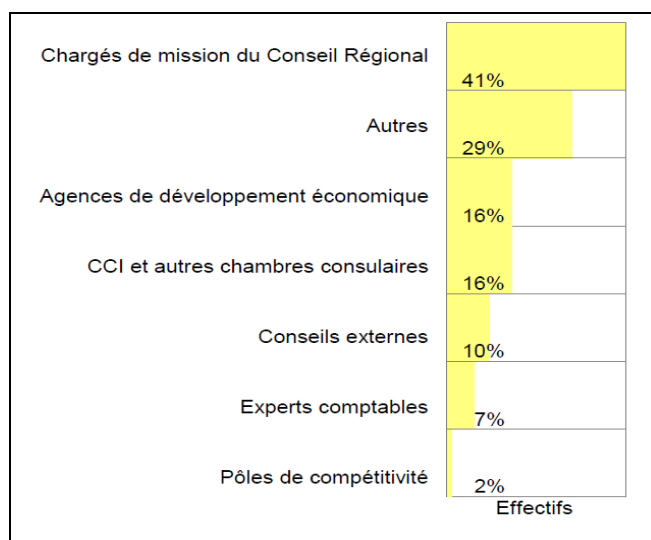
A noter également, que les CAP développement volet investissement et CAP Emploi concernent le plus grand nombre de dossiers labellisés par la Région (ainsi que le plus grand nombre d'entreprises bénéficiaires 2007-08 répondantes).

3.4.2.7 Un dispositif visible grâce aux chargés de mission territoriaux et autres partenaires qui diffusent une information de qualité

L'information sur l'existence du dispositif en Région passe essentiellement par les chargés de mission territoriaux du Conseil Régional (41 %). Les autres sources d'information sont essentiellement constituées des élus locaux, Oséo, et des syndicats patronaux... (29%). Les agences de développement ainsi que les chambres consulaires sont également largement représentées (2 X 16 %).

La satisfaction des entreprises quant à cette phase d'information s'exprime à la fois concernant :

- L'accès aux personnes ressources (96%)
- La qualité de l'information sur les dispositifs d'aides régionaux (91%)



Les différentes sources d'information sur le dispositif régional

3.4.2.8 Un accompagnement très apprécié des entreprises bénéficiaires que ce soit lors du montage du dossier ou lors de la phase de versement de l'aide

En moyenne 80% des entreprises répondantes sont satisfaites de l'accompagnement régional pendant la phase de montage des dossiers. Comme en 2010, c'est la prise en compte de la stratégie qui est le plus apprécié des entreprises.

De même 88% des entreprises sont satisfaites de l'accompagnement pendant la phase de versement de l'aide.

69 % des répondantes considèrent le temps nécessaire à l'obtention de l'aide au regard du montant accordé comme juste.

La minorité de répondants peu ou pas satisfaite reproche par exemple : des lenteurs dans les versements, des lourdeurs administratives avant les versements ...

Le degré de satisfaction des bénéficiaires pendant la phase de montage du dossier

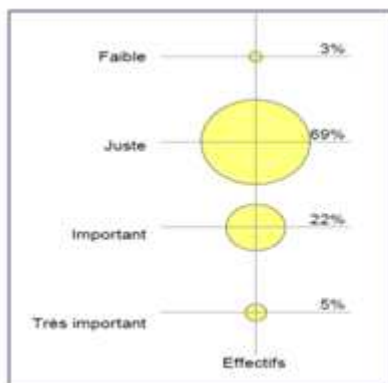
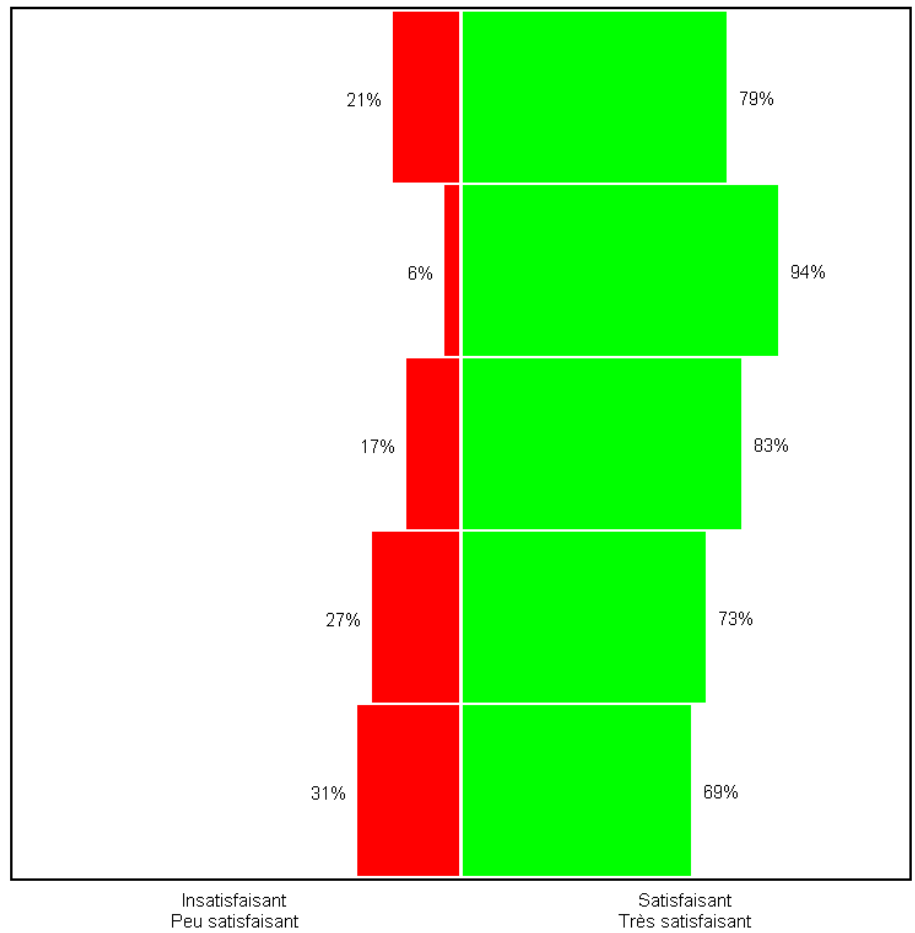
Quel est votre degré de satisfaction concernant la facilité à constituer le dossier ?

Quel est votre degré de satisfaction concernant la prise en compte de la stratégie de votre entreprise dans la définition du projet?

Quel est votre degré de satisfaction concernant l'appui sur des questions clés (technique, juridique, commerciale, financière...)?

Quel est votre degré de satisfaction concernant l'information sur des partenariats possibles pour la réalisation de votre projet?

Quel est votre degré de satisfaction concernant la connaissance d'autres sources de financements pour votre projet (publiques et privées)?

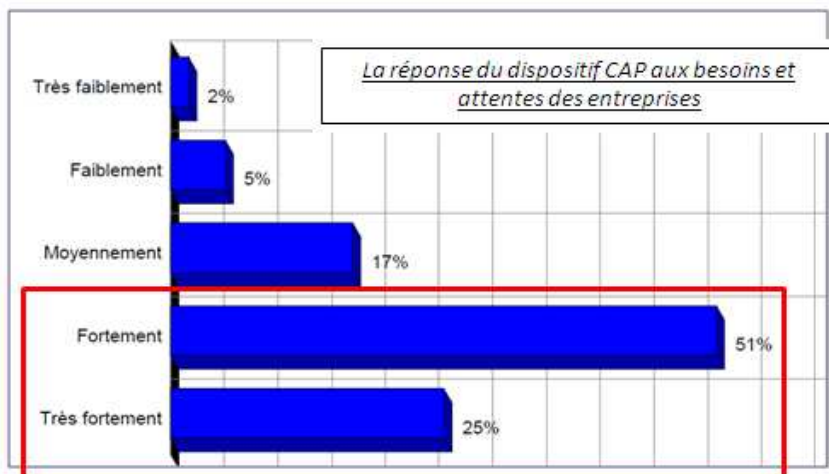


L'appréciation du temps nécessaire à l'obtention de l'aide au regard du montant accordé

3.4.2.9 Un dispositif pertinent répondant à 76 % aux besoins et attentes des entreprises

Avec 76 % de réponses satisfaisantes et très satisfaisantes, le dispositif est bien en adéquation avec les besoins et attentes des entreprises.

Des entreprises majoritairement satisfaites qui n'hésiteraient pas à 95 % à refaire appel au dispositif d'aides régionales.



3.5 Zoom sur les contreparties sociales et environnementales

3.5.1 Un taux de retour de 65% à l'enquête des contreparties sociales et environnementales

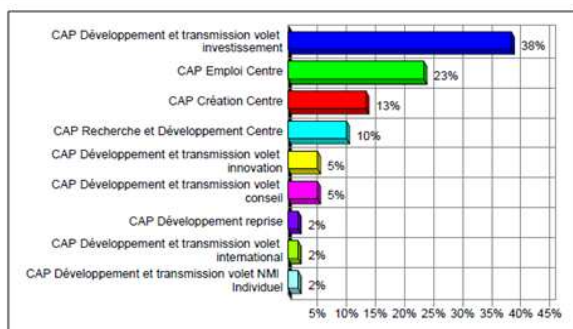
66 entreprises répondantes sont concernées par les contreparties sociales et environnementales :

- 42 répondantes sur les 61 entreprises bénéficiaires « 2007-08 » ayant des contreparties sociales et environnementales
- 24 répondantes sur les 41 entreprises bénéficiaires « 2006-07 » ayant des contreparties sociales et environnementales

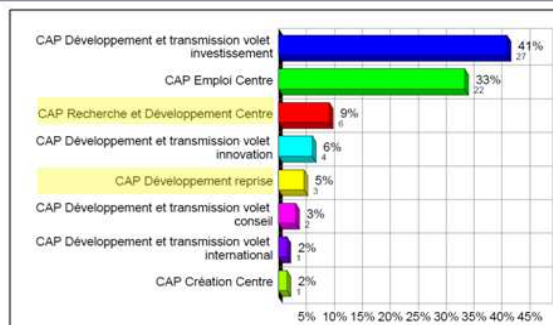
A noter que 70% des entreprises du panel 2007-08 étaient soumises à l'obligation de réaliser des contreparties sociales et environnementales. Lors de notre mission d'évaluation 2010, ce chiffre était de 42 % sur les bénéficiaires « 2006-07 ».

Les entreprises ayant des contreparties sociales et environnementales bénéficient surtout des CAP Développement et Transmission (Volet Investissement), CAP Emploi et CAP R&D.

Une représentativité des répondants en cohérence avec les types de CAP

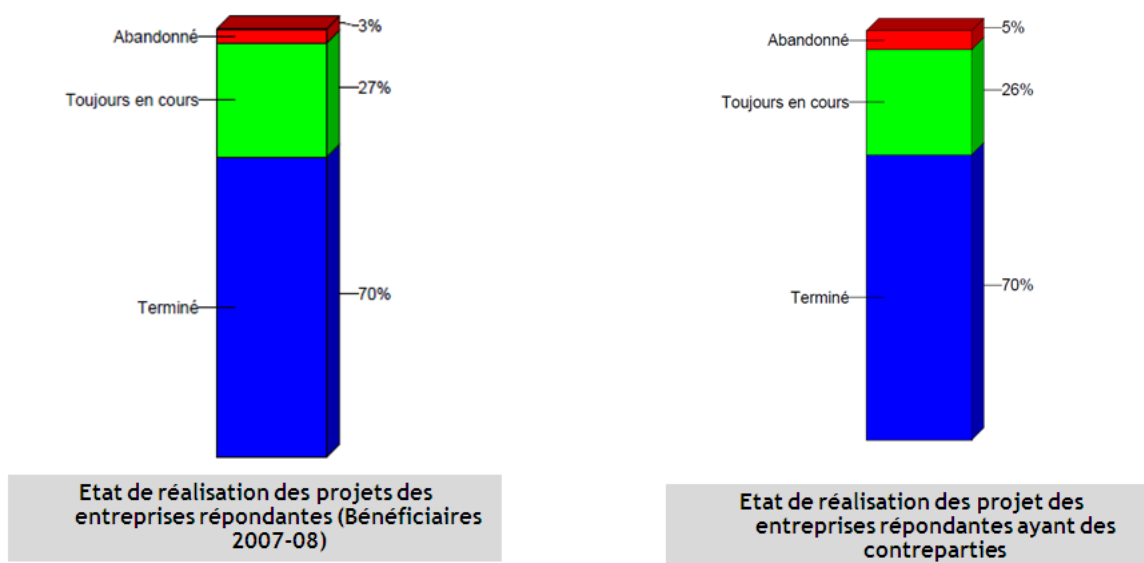


Dispositifs dont les entreprises répondantes (Bénéficiaires 2007-08)



Dispositifs dont les entreprises répondantes ayant des contreparties

De même, on peut constater que les contreparties ne contraignent pas la réalisation des projets des entreprises.



Rappel des 8 typologies des contreparties associées aux aides versés

La particularité du dispositif réside notamment dans la négociation de contreparties sociales et environnementales avec les entreprises bénéficiaires du soutien régional.

Il s'agit pour la Région d'inciter les entreprises à mettre en œuvre des démarches en cohérence avec ses priorités.

Certaines entreprises ont pu être soumises à plusieurs contreparties (3 maximum) alors que d'autres bénéficiaires de dispositifs assortis de contreparties, n'en n'ont pas négocié. Les montants des aides versées entre en compte dans l'appréciation de la soumission, ou non, à contreparties.

Les 8 types de contreparties qui ont pu être exigées des bénéficiaires du panel évalué sont :

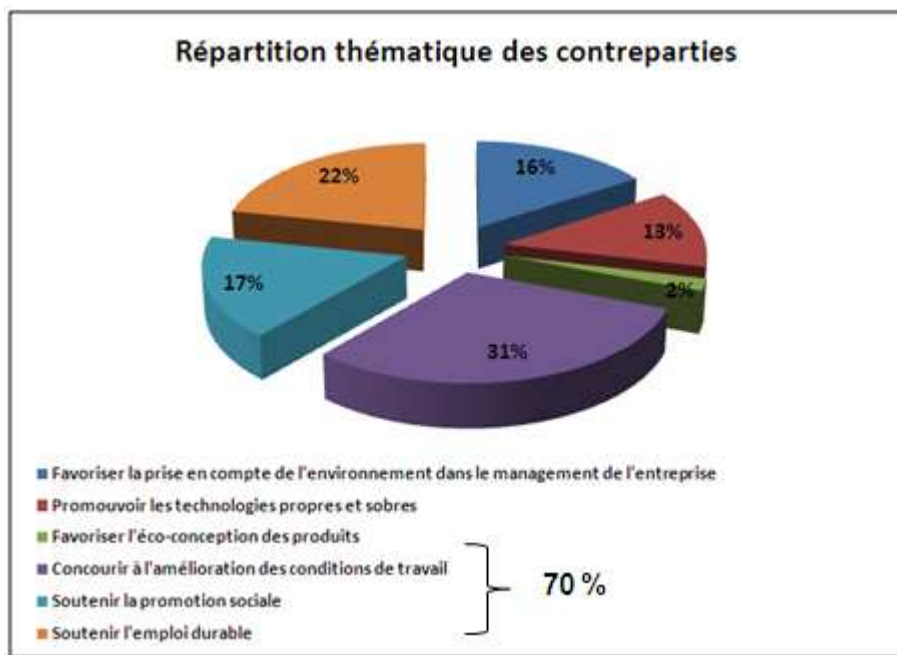
- Favoriser la prise en compte de l'environnement dans le management de l'entreprise
- Promouvoir les technologies propres et sobres
- Favoriser l'éco-conception des produits
- Concourir à l'amélioration des conditions de travail
- Soutenir la promotion sociale
- Consolider les structures financières de l'entreprise
- Soutenir l'emploi durable
- Promouvoir l'égalité des chances

3.5.2 L'ANALYSE DES CONTREPARTIES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

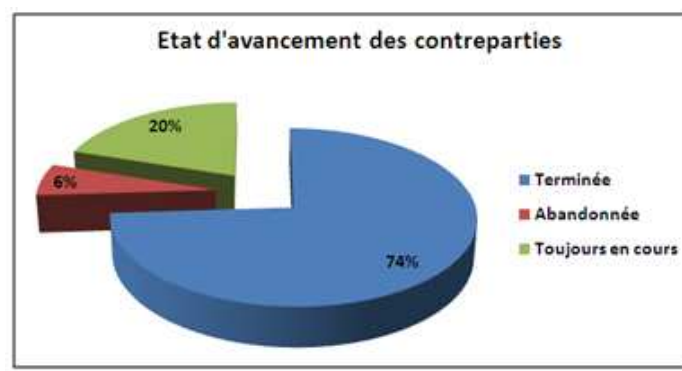
3.5.2.1 70 % des entreprises répondantes ont essentiellement des contreparties dans le domaine social et en matière d'emplois

Aucune contrepartie liée à la promotion de l'égalité des chances, ni à la consolidation de la structure financière des entreprises n'ont été octroyées dans le panel d'analyse des répondants.

53% des entreprises répondantes n'ont qu'une seule contrepartie à réaliser.
23 % des entreprises répondantes en ont deux.



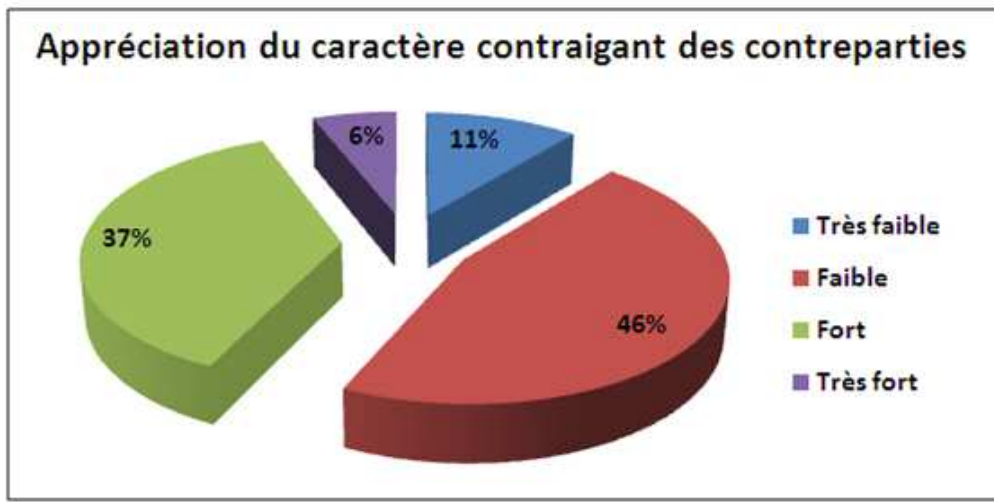
74 % des contreparties sont à ce jour complètement réalisées. L'état de réalisation des contreparties toujours en cours est en moyenne de 52%.



3.5.2.2 Le caractère contraignant des contreparties sociales et environnementales

43 % des entreprises répondantes considèrent que le caractère contractuel des contreparties représente une forte, voire très forte, contrainte.

Cependant 57% des entreprises répondantes considèrent les contreparties sociales et environnementales comme faiblement, voir très faiblement contraignantes. Ce dernier chiffre rejoint celui avancé lors de la mission d'évaluation réalisée en 2010.



3.5.2.3 Un effet accélérateur du dispositif régional en matière sociale et environnementale

64% des entreprises déclarent que l'intervention régionale a eu un effet accélérateur en matière sociale et environnementale.

82 % des entreprises déclarent de fait avoir été plus ambitieuses en matière sociale et environnementale qu'elles ne l'auraient été sans avoir recours au dispositif CAP.